



BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 3/4 (6^{me} année)

Luxembourg, le 30 avril 1950

Mémorial (mois de mars)

Ministère des Finances.

La loi du 29 décembre 1949 arrête les comptes généraux de l'exercice 1946. Ces comptes sont reproduits aux pages 419 à 488 du « Mémorial » N° 18 du 20 mars 1950.

Un arrêté ministériel du 28 décembre 1949 complète et modifie l'arrêté ministériel du 21 novembre 1945 concernant l'établissement des bilans d'ouverture en francs.

Un arrêté ministériel du 29 décembre 1949 rend applicables à certaines catégories de contribuables les dispositions de l'arrêté ministériel du 21 novembre 1945 concernant l'établissement des bilans d'ouverture en francs.

La loi du 22 mars 1950 autorise le Gouvernement à vendre la propriété domaniale dite « Simmerfarm ».

La loi du 22 mars 1950 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour les mois d'avril, de mai

et de juin 1950 et rend applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 2 à 8 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950.

Un arrêté grand-ducal du 28 mars 1950 détermine les mesures préliminaires à l'attribution à l'Etat de la contre valeur des titres luxembourgeois non déclarés en conformité de l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1944 et au rétablissement de la libre circulation des titres.

Ministère des Affaires Economiques.

L'arrêté du 23 mars 1950 prolonge l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 20 octobre 1949 concernant les allocations compensatoires.

SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois de mars)	25
2) Mémorial (mois d'avril)	26
3) Chambre des Députés (mois de mars)	26
4) Chambre des Députés (mois d'avril)	28
5) Visite officielle de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à Sa Sainteté Pie XII	29
6) Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse rend visite au Président de la République Italienne	31
7) S. A. R. la Princesse Alix de Luxembourg fiancée à S. A. le Prince Antoine de Ligne.	32
8) La Politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg	33
9) Déclaration de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, concernant le Budget pour 1950 et les Finances du Grand-Duché de Luxembourg	42
10) Le Grand-Duché de Luxembourg commémore le 100 ^e anniversaire de la naissance de S. G. Thomas 43	

	Page
11) La 28 ^e Division d'Infanterie de l'U. S. Army, décorée de la Croix de Guerre Luxembourgeoise 45	
12) Manifestations Anglo-Luxembourgeoises	46
13) L'Exposition «Tapisseries Françaises Anciennes et Modernes» au Musée de l'Etat.	47
14) Traités, Conventions et Conférences	47
15) Benelux en marche	48
16) Réception de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, à l'Académie Septentrionale 50	
17) La Reconstruction au Grand-Duché.	53
18) Nouvelles diverses	53
19) Distinctions honorifiques	54
20) Nouvelles diplomatiques	55
21) Nouvelles de la Cour	55
22) Le Mois à Luxembourg (mois de mars)	56
23) Le Mois à Luxembourg (mois d'avril)	59

La loi du 25 février 1950 règle l'indemnisation des Dommages de Guerre.

Un arrêté grand-ducal du 15 mars 1950 a pour objets les déclarations de dommages de guerre.

La loi du 24 mars 1950 a pour objet la répression de certains faits punissables commis sous l'impulsion de sentiments patriotiques pendant l'occupation ou à l'époque de la libération.

*

Ministère de la Force Armée.

La loi du 20 mars 1950 approuve l'Accord d'Aide pour la Défense Mutuelle entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Washington, le 27 janvier 1950. Le texte de l'Accord est publié aux pages 503 à 507 du « Mémorial » N° 20 du 25 mars 1950.

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 24 mars 1950 approuve la Convention signée à Luxembourg, le 29 janvier 1949, entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement Militaire de la Zone Française d'Occupation en Allemagne, au sujet de la reconstruction de certains ponts entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne. Le texte de l'Accord est publié aux pages 535 à 537 du « Mémorial » N° 22 du 31 mars 1950.

*

Mémorial (mois d'avril)

Ministère des Finances.

La loi du 11 avril 1950 porte atténuation de certains impôts directs. Les nouveaux barèmes de l'impôt sur le revenu et de l'impôt commercial communal, valables à partir de l'année d'imposition 1950, sont publiés aux pages 651 à 659.

L'arrêté ministériel du 19 avril 1950 porte création de nouveaux timbres mobiles pour effets de commerce.

courues du chef d'attentat contre la sûreté extérieure de l'Etat.

La loi du 11 avril 1950 a pour objet l'amnistie en matière de droit commun et porte interprétation ou modification de certaines dispositions de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1948 déterminant l'effet des mesures prises par l'ennemi, de la loi du 5 décembre 1911 portant réhabilitation de droit des condamnés à des peines correctionnelles ou à des peines de police et de la loi électorale du 31 juillet 1924.

Ministère des Affaires Economiques.

Le relevé des foires et marchés à tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg pendant l'année 1951 est publié aux pages 625 à 628.

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

La loi du 24 mars 1950 approuve les Conventions générales et les Accords complémentaires sur la Sécurité sociale conclus entre le Grand-Duché de Luxembourg d'une part, la France et la Belgique d'autre part. Le texte de ces Conventions générales et Accords complémentaires est publié aux pages 590 à 615 du « Mémorial » N° 25 du 25 avril 1950.

Ministère de la Justice.

La loi du 31 mars 1950 tend à atténuer certaines peines attachées à des condamnations en-

Chambre des Députés (mois de mars)

1^{er} mars: 27^e séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 28 juin 1946, ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, ainsi que de la loi du 21 mars 1947, concernant la fixation des loyers, et de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939, portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer et des dispositions modificatives de cet arrêté. (N° 259). Lecture, discussion et vote des articles.

2 mars: 28^e séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 28 juin 1946, ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, ainsi que de la loi du 21 mars 1947, concernant la fixation des loyers, et de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939, portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer et des dispositions modificatives de cet arrêté. Continuation de la lecture des articles. Renvoi du projet au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission de Travail.

7 mars: 29^e séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Bodson au sujet de la signalisation automobile et routière. — Interpellation de l'hon. M. van Kauenbergh au sujet de la pollution des eaux de la Moselle. — Projet de loi ayant pour objet le parachèvement des distributions d'eau du pays (N^o 260). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet de loi amendé au Conseil d'Etat.

Réunion d'une section centrale.

8 mars: 30^e séance publique. — Question posée par l'hon. M. Gengler, relative à l'embauchage d'ouvriers agricoles allemands. — Vote sur la motion du parti communiste relative à la création d'un Conseil national de l'Eau. — Interpellation de l'hon. M. Bodson au sujet de la signalisation automobile et routière. Réponse de M. le Ministre des Transports et adoption de la motion Bodson. — Projet de loi portant approbation de la Convention signée à Luxembourg, le 29 janvier 1949, entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne, au sujet de la reconstruction de certains ponts entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne (N^o 301): Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet au sujet de l'adaptation au nombre-indice des allocations pour charges d'enfants des ouvriers et des rentes anciennes. — Interpellation de l'hon. M. Nic. Biever au sujet des allocations compensatoires en faveur des économiquement faibles, des allocations pour charges familiales des salariés et des rentes sociales.

9 mars: Vote sur les motions déposées par le parti ouvrier-socialiste. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à vendre la propriété domaniale, dite « Simmerfarm » (N^o 305). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Pétition du sieur Pierre Theisen, hôtelier à Luxembourg, au sujet du rétablissement d'un privilège de cabaretage. — Pétition du sieur Jean Olinger, ancien employé du chemin de fer à Diekirch, concernant sa révocation par la Direction des chemins de fer.

10 mars: Réunion d'une section centrale.

14 mars: 32^e séance publique. — Dépôt de différents projets de lois. — Interpellation de l'hon. M. Krier sur la situation actuelle dans les mines.

Réunion de cinq sections centrales.

15 mars: 33^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet: a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de $3.421.545.000 \times \frac{3}{12} = 855.386.250$, — francs, lui permettant de pro-

céder aux paiements des dépenses courantes de l'Etat pendant les mois d'avril, de mai et de juin 1950, et b) de rendre applicables pour les mois d'avril, de mai et de juin 1950 les dispositions figurant aux articles 2 à 8 du projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N^o 311). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord d'Aide pour la Défense Mutuelle entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Washington, le 27 janvier 1950 (N^o 308). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'hon. M. Krier sur le fonds de crise institué par la loi du 27 juillet 1938.

Réunion de deux sections centrales.

Réunion de la Commission de Travail.

16 mars: 34^e séance publique. — Question posée par l'hon. M. Fandel. — Projet de loi appliquant en faveur de M. Charles Lehrmann l'exception prévue par l'art. 11 de la Constitution (N^o 307). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'hon. M. Bauer concernant l'apiculture. — Projet de loi portant abrogation de l'art. 4, N^o 9, de la loi électorale du 31 juillet 1924 (N^o 309). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la répression de certains faits punissables commis sous l'impulsion de sentiments patriotiques pendant l'occupation ou à l'époque de la Libération (N^o 250). Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi tendant à atténuer certaines peines accessoires attachées aux condamnations encourues du chef d'attentat contre la sûreté extérieure de l'Etat (N^o 251). Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles amendés. — Projet de loi relatif à l'amnistie en matière de droit commun et portant interprétation ou modification de certaines dispositions de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1948, déterminant l'effet des mesures prises par l'ennemi, de la loi du 5 décembre 1911, portant réhabilitation de droit des condamnés à des peines correctionnelles ou à des peines de police, et de la loi électorale du 31 juillet 1924 (N^o 263). Rapport de la section centrale.

17 mars: Réunion d'une section centrale.

20 mars: Réunion de deux sections centrales.

21 mars: 35^e séance publique. — Projet de loi tendant à atténuer certaines peines accessoires attachées aux condamnations encourues du chef d'attentat contre la sûreté extérieure de l'Etat (N° 251). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées par l'hon. M. Nic. Biever. — Projet de loi relatif à l'amnistie en matière de droit commun et portant interprétation ou modification de certaines dispositions de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1948 déterminant l'effet des mesures prises par l'ennemi, de la loi du 5 décembre 1911, portant réhabilitation de droit des condamnés à des peines correctionnelles ou à des peines de police, et de la loi électorale du 31 juillet 1924 (N° 263). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Rapport de la section centrale. Discussion générale.

Réunion d'une section centrale.

22 mars: 36^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291).

3 avril: Réunion de la Commission des Pétitions.

4 avril: 41^e séance publique. — Projet de loi portant atténuation de certains impôts directs (N° 276). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Continuation de la discussion des articles 121-157 bis.

Réunion de la Commission des Comptes.

5 avril: 42^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Continuation de la discussion des articles 158-247 bis.

Réunion de la Commission de Travail.

19 avril: 43^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Discussion des articles du Budget des dépenses, Section 6: Affaires Etrangères.

penses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Discussion générale.

Réunion d'une section centrale.

23 mars: 37^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Suite de la discussion générale.

24 mars: Réunion d'une section centrale.

28 mars: 38^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Suite de la discussion générale.

Réunion de la Commission de Travail.

Réunion d'une section centrale.

29 mars: 39^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Continuation et fin de la discussion générale. Discussion des articles. Recettes: Articles 1 à 103; Dépenses: Articles 1 et 2.

Réunion de trois sections centrales.

30 mars: 40^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Vote de l'article des dépenses 1 bis. Discussion et vote des articles 3 à 25 et 44 à 120.

Chambre des Députés (mois d'avril)

20 avril: 44^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Discussion des articles du Budget des dépenses, Section 6: Affaires Etrangères.

25 avril: 45^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Discussion des articles du Budget des dépenses, Sections 38-43: Agriculture.

Réunion d'une section centrale.

26 avril: 46^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Discussion des articles du Budget des dépenses, Sections 38-43: Agriculture.

27 avril: 47^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950 (N° 291). Discussion des articles du Budget des dépenses, Sections 38-43: Agriculture.

Réunion d'une section centrale.

Visite officielle de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à Sa Sainteté Pie XII

Parmi les pèlerinages à Rome que la célébration de l'Année Sainte attire dans la Ville Eternelle, celui de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg est l'un des événements marquants. Leurs Altesses Royales ainsi que Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean, les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, Marie-Gabrielle et Alix, et le Prince Charles devaient être reçus en audience spéciale le 26 avril 1950 par Sa Sainteté le Pape Pie XII.

Selon un communiqué publié par le Département du Grand Maréchal de la Cour, la Famille grand-ducale avait quitté Luxembourg le 20 avril. Leurs Altesses Royales étaient accompagnées du Ministre des Affaires Etrangères, M. Joseph Bech, et du Grand Maréchal de la Cour, M. Alfred Lœsch.

Dans l'après-midi du mardi, 25 avril, la Famille grand-ducale arriva à Rome et fut saluée à Son arrivée à l'Hôtel Villa Medici, contigu à l'Eglise et au Couvent de Trinida dei Monti, par le Grand Maréchal de la Cour. Sur la résidence de Leurs Altesses Royales à Rome flottait le drapeau luxembourgeois à côté du drapeau italien, et deux marescialli dei carabinieri en uniforme de gala y montaient la garde.

L'audience papale.

Ce fut le mercredi, 26 avril, à 9.30 heures du matin, qu'eut lieu la visite officielle au Vatican. Leurs Altesses Royales devaient être reçues avec les honneurs réservés aux Souverains.

Un programme détaillé imprimé fixait les péripéties de la réception et réglait minutieusement le déploiement du Protocole. La cérémonie était placée sous la direction de S. Em. Mgr. B. Nardone, Secrétaire de la S. Congrégation Cérémoniale.

A 9.10 heures, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagnées de Leurs enfants, ainsi que la suite quittèrent la résidence. Leurs Altesses Royales étaient suivies de S. Exc. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Joseph Bech, de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, auxquels se joignirent S. Exc. le Jonkheer M. W. van Weede, Ministre des Pays-Bas auprès du Saint-Siège, et Madame van Weede, et Mgr. J. E. L. Damen, Conseiller Ecclésiastique adjoint de la Légation des Pays-Bas. (En vertu de la Convention du 6 janvier 1880, les agents diplomatiques des Pays-Bas sont chargés de la représentation diplomatique du Grand-Duché de Luxembourg auprès du Saint-Siège.)

Les voitures officielles, précédées d'un détachement de metropolitani en motocyclettes, débouchèrent à 9.10 heures de la Via della Conciliazione à la Place St.-Pierre se dirigeant vers l'Arco delle

Campane, où elles reçurent les honneurs d'un piquet de Gardes Suisses. A partir de l'Arco delle Campane, sur tout le trajet jusqu'à la Cour St.-Damas, à la Piazza del Circo Neroniano, à la Piazza della Sagrestia, la Piazza di Santa Marta et la Via delle Fondamenta, des détachements de la Garde Palatine et de la Gendarmerie Pontificale se tenaient au garde-à-vous, présentant les armes au passage des voitures.

Dans la cour St.-Damas se tenait la compagnie d'honneur de la Garde Palatine avec étendard et musique, sous les ordres d'un capitaine. Un groupe d'officiers de la garde noble, en rangs impeccables, était posté selon l'ordre d'ancienneté à l'entrée de la Cour du Saint Office et le vestibule de l'Escalier d'Honneur (Scala Nobile).

Dans la même cour se tenait également un peloton d'honneur de la gendarmerie pontificale avec étendard, sous le commandement d'un lieutenant.

A l'entrée de notre Souverain dans la Cour St.-Damas, la musique de la Garde Palatine entonna l'hymne national luxembourgeois et les corps armés présentèrent les armes.

Sur le premier palier de la Scala Nobile, Leurs Altesses Royales étaient attendues par un groupe de hauts dignitaires, dont Mgr. F. Callori di Vignale, Maître de Chambre ff. de Sa Sainteté, S. E. Mgr. B. Nardone, Secrétaire de la S. Congrégation Cérémoniale, S. E. le Prince D. Leone Massimo, Superintendant Général des Postes, S. E. le Prince Don Francesco Chigi della Rovere, Commandant de la Garde Noble Pontificale, et l'aide de camp le Prince Don Enzo di Napoli Rampolla, LL. EE. le Prince D. Enrico Barberini et le Prince D. Luigi Massimo Lancellotti, le Comte Alfredo Bennicelli, Secrétaire d'Ambassade, le Colonel Baron Enrico de Pfyffer d'Altshofen, Commandant de la Garde Suisse, Mgr. Ermanno Bonazzi, Maître des Cérémonies Pontificales, Sous-secrétaire de la S. Congrégation Cérémoniale; des camériers secrets et d'honneur de cape et d'épée, dont le Comte Cagliano, le Comte Chiassi, le Grand Officier Manzia, le Grand Officier Giove.

Plus en arrière sur l'escalier se tenaient, selon l'ordre des préséances, six Palafrenieri, au service du Doyen de la salle, un piquet de la Garde Suisse, sous les ordres d'un sergent, et quatre Massiers.

A l'approche de la voiture de Son Altesse Royale, le Marquis Giulio Sacchetti, Fourrier Majeur des S. S. Palais Apostoliques, ouvrit la portière de la voiture et aida Son Altesse Royale à descendre.

Ensuite, Mgr. Nardone présenta à Leurs Altesses Royales le Fourrier Majeur des S. S. Palais Apostoliques, ainsi que le Camérier secret faisant fonction du Maître de Chambre de Sa Sainteté, tandis que Mgr. le Sous-secrétaire de la S. Congrégation Cérémoniale accueillit les personnalités de la suite.

Ensuite, le cortège se forma. Mgr. Callori di Vignale et Mgr. Nardone accompagnèrent Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, tandis que le Marquis Sacchetti se tenait au côté de Monseigneur le Prince de Luxembourg. Les Princes et Princesses, conduits par des camériers secrets, suivirent sous l'escorte de gardes suisses.

Ce cortège pittoresque par les armes et les armures moyenâgeuses des gardes suisses, les costumes espagnols des camériers secrets, les manteaux de cérémonie des dignitaires ecclésiastiques, sur son chemin vers les appartements pontificaux, en traversant les escaliers d'honneur, les galeries et les salles du Vatican, décorés des plus riches ornements de style Renaissance, prit une allure triomphale. Toute la splendeur environnante mettait en honneur le noir austère et sobre des robes et des voiles dont étaient vêtues LL. AA. RR. la Grande-Duchesse et les Princesses de Luxembourg, et les habits des Princes que seul rehaussait le ruban orange du grand cordon de l'Ordre du Lion d'Or.

Présence de Son
Excellence Monseigneur Léon Lommel,
Evêque-Coadjuteur de Luxembourg.

Le cortège monta la grandiose Scala Papale jusqu'à la Salle Clémentine où attendirent et furent présentés à Leurs Altesses Royales par Mgr. Callori di Vignale S. E. Mgr. Giuseppe Migone, Archevêque titulaire de Nicomédie, Aumônier Secret de Sa Sainteté, les Camériers Secrets Mgr. Venini et Mgr. Nasalli Rocca di Corneliano, le Camérier Secret Mgr. Magyary, Mgr. Aluffi Pentini, Maître des Cérémonies Pontificales, le Brigadier Général de la Garde Noble Fabio Petrucci, le Lieutenant de service Comte Alessandro Datti, ainsi que les avocats consistoriaux Re et Parisi.

De la Salle Clémentine, le cortège se dirigea à travers plusieurs salles, dont la Salle des Gobelins et la Salle du Trône. A la Salle du Trône, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque titulaire de Néphélie, Evêque-Coadjuteur du diocèse de Luxembourg, attendait la Souveraine et Sa famille, pour la saluer en cette solennelle occasion. Se tenaient encore à la Salle du Trône: le Commandant de la Garde Palatine d'Honneur, le Colonel Francesco dei Conti Cantuti Castelvetri, le Lieutenant-Colonel de la Garde Suisse, le Commandant Ulrico Ruppen, un Camérier d'Honneur ecclésiastique et le Camérier d'Honneur de Cape et d'Epée de service avec trois autres Camériers de Cape et d'Epée.

Se joignant au cortège à la salle de l'Antichambre Secrète, Mgr. Carlo Emanuele Toraldo, Camérier Secret adjoint de service, s'éloigna pour prévenir Sa Sainteté. Allant à l'encontre de Leurs Altesses Royales, Sa Sainteté le Pape S'avança sur le seuil de la Sala del Tronetto et, S'étant assis sur le trône sous le baldachin, invita Ses hôtes augustes à prendre place sur les sièges qui Leur étaient destinés.

Le Souverain Pontife s'entretint pendant une demi-heure avec S. A. R. Madame la Grande-

Duchesse, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et les enfants grands-ducaux et formula les vœux les plus fervents pour l'Auguste Famille et pour le peuple du Luxembourg.

A la fin de l'audience, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse présenta à Sa Sainteté les personnalités de Sa Suite qui avaient été introduites par Mgr. Callori di Vignale. Le Saint Père accompagna à nouveau Ses hôtes vers le seuil de la salle et y prit congé.

Dans la Salle de San Giovanni furent présentés à Leurs Altesses Royales: Mgr. Domenico Tardini, Secrétaire de la S. Congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires et Secrétaire pour les Affaires Extraordinaires à la Secrétairerie d'Etat, Mgr. Giovanni Battista Montini, Substitut pour les Affaires Ordinaires et Secrétaire du Chiffre à la Secrétairerie d'Etat, Mgr. Silvio Sericano, Sous-secrétaire de la S. Congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires, et Mgr. Carlo Grano, Chef du Protocole de la Secrétairerie d'Etat.

Dans la salle suivante furent présentés à Leurs Altesses Royales: S. E. le Gouverneur de l'Etat de la Cité du Vatican, le Marquis Serafini, S. E. le Conseiller Général de la Commission Pontificale pour l'administration de l'Etat, le Prince D. Carlo Pacelli, et le Délégué Spécial de la Commission Pontificale pour l'administration de l'Etat de la Cité du Vatican, le Comte Enrico Galeazzi.

Furent ensuite présentés les différents dignitaires de l'Antichambre.

Ensuite, le cortège se dirigea à travers la première Loge et la Scala Regia dans la Basilique Vaticane.

A l'entrée centrale de la Basilique se tenaient S. E. Mgr. Ludovico Kaas, Secrétaire de la S. Congrégation de la Fabrique de Saint-Pierre, et des prélats du Chapitre avec Mgr. Smit, ainsi que les prélats Grosso, Rossi, Fontenelle, Hemmick, Tondini, avec Mgr. Borboni et Mgr. Fammilume, Maîtres de Cérémonies de la Basilique, ainsi que d'autres membres du Chapitre et du Clergé de la Basilique.

Après la présentation, Mgr. Smit donna l'eau bénite à Leurs Altesses Royales. Le cortège se rendit dans la Basilique Saint-Pierre, guidé à travers la foule, pour s'agenouiller et se recueillir d'abord dans la Chapelle du Très Saint Sacrement, dans la Chapelle de la Sainte Vierge et devant l'autel de la Confession du Prince des Apôtres.

Après quoi le cortège se dirigea vers le portail central où le Chapitre prit congé. Au pied de l'escalier monumental, les augustes visiteurs furent salués par Mgr. Callori di Vignale, par Mgr. B. Nardone et par les autres dignitaires de la Cour Pontificale qui les avaient reçus à la Cour St.-Damas.

Pendant que la Compagnie de la Garde Palatine d'Honneur présenta les armes et que la musique du même corps entonna l'hymne pontifical, Leurs Altesses Royales regagnèrent Leurs voitures. Un détachement de la Gendarmerie Pontificale de service rendit les honneurs également.

Son Em. le Cardinal Micara,
au nom du Saint Père, rend la visite
de Son Altesse Royale au Vatican.

A peine Leurs Altesses Royales étaient-Elles rentrées à Leur résidence que S. Em. le Cardinal Clément Micara, au nom du Saint Père, rendit la visite de Leurs Altesses Royales au Vatican. Le Cardinal et sa suite, se composant de son Maître de Chambre et d'un Gentilhomme, fut introduit par deux porteurs de torches. Son Eminence était accompagné de Mgr. Carlo Grano, Chef du Protocole de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté.

*
Le jeudi, 27 avril, à 13 heures 30, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse reçut à déjeuner à Sa résidence de l'Hôtel Villa Medici les personnalités du Vatican. Assistaient à ce déjeuner LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc Héritier, la Princesse Elisabeth, la Princesse Marie-Adélaïde, la Princesse Marie-Gabrielle, le Prince Charles et la Princesse Alix; S. E. R. le Cardinal Tisserant, Vice-Doyen du Sacré Collège, S. E. R. le Cardinal Micara, S. A. E. le Prince Chigi Albani della Rovere, Prince et Grand Maître de l'Ordre Souverain Militaire de Malte, S. E. R. Mgr. D. Tardini, Secrétaire de la S. Congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires et Secrétaire pour les Affaires Extraordinaires à la Secrétairerie d'Etat, S. E. R. Mgr. B. Nardone, Secrétaire de la S. Congrégation Cérémoniale, LL. EE. le Marquis Sacchetti, Fourrier Majeur des S. S. Palais apostoliques, et la Marquise Sacchetti, LL. EE. le Prince Don Francesco Chigi della Rovere, Commandant de la Garde Noble pontificale, et la Princesse F. Chigi della Rovere, Mgr. C. Grano, Chef du Protocole de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté,

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg rend visite au Président de la République Italienne

Le vendredi, 28 avril 1950, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg rendirent visite au Président de la République Italienne.

A 17 h. 20, Leurs Altesses Royales et Leur suite, composée de LL. EE. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Joseph Bech et de S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, quittèrent Leur résidence pour se rendre au Palais du Quirinal. Les voitures officielles étaient accompagnées de six metropolitani motorisés.

A la descente des voitures, Leurs Altesses Royales et Leur suite furent reçues par S. Exc. M. l'Ambassadeur Taliani, Chef du Protocole du Palais Chigi, et le Conseiller Général pour les Affaires Militaires Marazzani. Des troupes de la Garde du Palais en

S. E. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, LL. EE. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Joseph Bech, S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, LL. EE. le Jonkheer M. W. van Weede, Ministre des Pays-Bas auprès du Saint-Siège, et Madame van Weede, Mgr. J. E. L. Damen, Conseiller Ecclésiastique adjoint de la Légation des Pays-Bas, le Rév. P. Dom Jules Fohl, O. S. B., et le Professeur Joseph Petit.

*
Afin de gagner l'indulgence jubilaire, Leurs Altesses Royales visitèrent les basiliques majeures dans la matinée du vendredi, 28 avril.

*
Le même jour, à 13.30 heures, le Ministre des Pays-Bas auprès du Vatican reçut à déjeuner à la Légation des Pays-Bas LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc Héritier et la Princesse Elisabeth; LL. EE. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Bech, S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, LL. EE. l'Ambassadeur de Belgique près le Saint-Siège et Madame Paternotte de la Vaillée, LL. EE. le Prince C. Pacelli, Conseiller Général de la Commission Pontificale pour l'administration de l'Etat de la Cité du Vatican, et la Princesse Pacelli, S. E. Mgr. G. B. Montini, Substitut pour les Affaires Ordinaires et Secrétaire du Chiffre à la Secrétairerie d'Etat, S. E. Mgr. V. Valeri, Archevêque titulaire d'Ephèse, Nonce apostolique, Président du Comité Central pour l'Année Sainte, Mgr. S. Sericano, Sous-secrétaire pour les Affaires Extraordinaires à la Secrétairerie d'Etat, Mgr. C. E. Toraldo, Camérier Secret adjoint de service de Sa Sainteté, S. Exc. la Princesse Isabelle Colonna.

uniforme de gala, casque à cimier et buffleterie blanche rendaient les honneurs.

Le Président de la République Italienne et Madame Einaudi reçurent Leurs Altesses Royales dans les salons de ce monument historique qu'est le Quirinal, bâti par le Pape Paul V Borghese en 1615. Assistaient à la réception qui dura plus d'une heure, du côté italien, LL. EE. l'Ambassadeur Taliani, Chef du Protocole du Palais Chigi, et la Marquise Taliani, le Général Marazzani, Conseiller Général pour les Affaires Militaires, le Secrétaire Général et Madame Cardone, le Comte et la Comtesse Piccolomini, LL. EE. M. le Ministre d'Italie à Luxembourg et Madame Rainaldi.

Le samedi, 29 avril, à 13 heures, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse offrit un déjeuner auquel

assistaient LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc Héritier, les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, Marie-Gabrielle et Alix et le Prince Charles, ainsi que les plus hautes personnalités italiennes, dont S. Exc. M. Alcide de Gasperi, Président du Conseil des Ministres, et Madame de Gasperi, S. Exc. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame la Comtesse Sforza, Madame Formentini, S. Exc. M. le Ministre des Pays-Bas et Madame la Comtesse van Bylandt, S. Exc. M. l'Ambassadeur de France et Madame Fouques-Duparc, M. Jean de Seguin, Ministre-Conseiller de l'Ambassade de France, et Madame de Seguin, le Baron de Lynden, Premier Secrétaire de la Légation des Pays-Bas auprès du Quirinal, et Madame la Baronne de Lynden, M. van der Kun, Attaché à la Légation des Pays-Bas auprès du Quirinal, le Rév. P. Fohl, O. S. B., et le Professeur Joseph Petit.

S. A. R. la Princesse Alix de Luxembourg fiancée à S. A. le Prince Antoine de Ligne

Le 19 avril 1950, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ont fait part des fiançailles de S. A. R. la Princesse Alix avec S. A. le Prince Antoine de Ligne.

La Princesse ALIX-Marie-Anne-Antonia-Charlotte-Gabrielle est née au Château de Berg, à vingt-cinq kilomètres au nord de Luxembourg, le 24 août 1929. Sa jeunesse s'est écoulée notamment au château ancestral de Fischbach où elle reçut sa première éducation, puis en Amérique pendant la dernière guerre mondiale. Ses études moyennes furent accomplies au Nouveau-Monde et elle parfit ses connaissances dès sa rentrée à Luxembourg à la libération de son pays. La Princesse Alix est la cadette des six enfants de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

S. A. ANTOINE-Marie-Joachim-Lamoral, Prince de Ligne, est né le 8 mars 1925 à Bruxelles. Son père est le Prince Eugène de Ligne, Ambassadeur de Belgique à New-Delhi; marié le 1^{er} mars 1917 à la Comtesse Philippine de Noailles. Le Prince Antoine est le quatrième et dernier enfant du Prince Eugène de Ligne. En 1943, à l'âge de 17 ans, il quitta le pays et gagna le Portugal où il s'engagea dans la Royal Air Force. Il fut entraîné à cette arme en Angleterre et au Canada et s'engagea comme volontaire dans l'Aviation alliée. Il est titulaire de la Médaille des Evadés et d'autres hautes distinctions. Actuellement Capitaine-Commandant de la Force Aérienne Belge, il fait partie du groupe de Florennes.

La Famille de Ligne, catholique, fait partie de la noblesse féodale du Hainaut; elle est nobiliaire depuis 1047.

Le même jour, à 17 heures, au cours d'une réception à la Légation du Ministre des Pays-Bas auprès du Quirinal, le Président Luigi Einaudi rendit la visite que Son Altesse Royale lui avait faite.

Le dimanche, 30 avril, à 13 heures, le Comte van Bylandt offrit un déjeuner en l'honneur de Leurs Altesses Royales à la Légation des Pays-Bas. Assistaient à ce déjeuner S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, LL. EE. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Joseph Bech, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, LL. EE. M. l'Ambassadeur du Canada et Madame Desy, LL. EE. M. l'Ambassadeur d'Italie et la Princesse Colonna, le Prince et la Princesse Pignatelli, le Prince et la Princesse Pacelli, la Marquise Marconi, le Baron et la Baronne de Lynden, la Marquise Serristori et la Comtesse Bossi-Pucci.

Le dimanche, 30 avril, Leurs Altesses Royales quittèrent Rome par la route.

Le chef de famille porte les titres de: Prince de Ligne, Prince d'Amblise et d'Epinoÿ, Grand d'Espagne, etc.

Le siège de la famille est le Château de Belœil près de Mons.

La sœur d'Antoine de Ligne, la Princesse Yolande, vient de se marier il y a quelques mois (17 janvier 1950) à S. A. I. l'Archiduc Charles d'Autriche. Le mariage a eu lieu au Château de Belœil.

Dès que la nouvelle des fiançailles eut été annoncée, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, adressa un télégramme de félicitation à Leurs Altesses Royales. Le Président du Conseil d'Etat et les magistrats de la Cour Supérieure de Justice et du Parquet Général, au nom du corps judiciaire, ainsi que les Présidents des autres corps de l'Etat félicitèrent Leurs Altesses Royales et les jeunes fiancés.

A la session du 19 avril de la Chambre des Députés, M. le Président Emile Reuter fit la déclaration suivante que les membres de la Chambre écoutèrent debout:

« M. le Président,
Mes chers collègues,

Le Grand Maréchal de la Cour, par ordre de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, m'a demandé de porter à la connaissance de la Chambre les fiançailles de Son Altesse Royale la Princesse Alix de Luxembourg avec Son Altesse le Prince Antoine de Ligne.

Cette heureuse nouvelle ne manquera pas de trouver un écho joyeux dans les cœurs de tous les

Luxembourgeois qui portent l'intérêt le plus vif aux événements touchant la famille de leur bien-aimée Souveraine. Je suis certain de traduire la pensée unanime de la Chambre en adressant à Leurs Altesses Royales et à tous les membres de la famille grand-ducale les félicitations chaleureuses des représentants du pays et les vœux fervents que

nous formons très respectueusement pour le bonheur des augustes fiancés.

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour renouveler à notre vénérée Souveraine l'hommage de notre fidèle attachement qui répond au sentiment profond du peuple luxembourgeois tout entier. »

La Politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg

Dans le cadre des discussions budgétaires annuelles à la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé un important discours au cours duquel il passa en revue les problèmes qui dominent à l'heure actuelle la politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le discours de M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Le Luxembourg et la situation internationale.

Au moment où je m'apprete à faire devant vous un tour d'horizon de nos relations internationales, je me dois de souligner l'aspect sérieux des récents développements de la politique mondiale. Les événements marchent à grands pas. L'Asie vient d'être le théâtre d'une révolution aux conséquences imprévisibles. La scission du monde en deux blocs idéologiques est une réalité inéluctable et la lutte de deux mondes domine encore et plus que jamais la politique internationale.

C'est avec un sentiment d'inquiétude que nous assistons à cette évolution, impuissants comme devant le déchainement des forces de la nature. Dans un monde déchiré, à peine guéri des meurtrissures d'une guerre atroce, l'incertitude du lendemain est devenue le plus grand obstacle à la restauration matérielle et morale des peuples avides de paix et de bien-être. Le sentiment de sécurité n'est guère possible dans l'époque actuelle. Mais entre le sentiment de la sécurité et celui du péril immédiat il y a une zone intermédiaire, dans laquelle il me semble que nous sommes entrés.

Face à cette situation, notre devoir est double. Il se confond avec notre intérêt. Nous nous devons à nous-mêmes de ne rien négliger qui puisse renforcer notre sécurité et garantir notre liberté et notre indépendance. De par notre situation géographique, de par nos traditions et nos conceptions idéologiques, nous faisons partie du monde occidental. Quoi de plus naturel que nous cherchions notre sécurité par l'intégration de notre pays dans un système de défense collective groupant toutes les nations qui partagent avec nous le patrimoine d'une même civilisation? Cette politique que nous avons choisie et que nous continuerons à poursuivre est pour nous une nécessité vitale. Mais, d'autre part, nous devons à notre rôle de petit pays, épris de paix et de justice, de contribuer, dans toute la

mesure de nos modestes moyens, à tous les efforts qui ont pour objectif d'abattre le mur d'incompréhension qui sépare le monde en deux camps opposés.

Pour ma part, je ne puis et je ne veux admettre que la situation internationale intenable actuelle soit définitive. Et ce ne serait pas la première fois dans l'histoire de l'Humanité que des situations politiques qu'on considérait comme définitives, auraient disparu plus tôt qu'on n'oserait l'espérer. Je crois fermement à la possibilité de la coexistence pacifique des deux groupements mondiaux dans la bonne foi et dans le respect des droits de chacun. J'y crois, parce que la paix est à ce prix et que je suis persuadé qu'aucun homme d'Etat responsable, ni aucune nation n'oserait et ne voudrait de propos délibéré la mettre en péril.

Les Nations Unies.

Lors de la discussion du Budget de l'année précédente, j'ai déjà eu l'occasion de dire que la situation qui existe au sein des Nations Unies ne fait que refléter la gravité de la situation mondiale. Cet état de choses ne s'est guère amélioré. Toutefois, s'il est vrai que les égoïsmes nationaux et les divergences de vues et d'idées s'y heurtent parfois avec violence, il n'en reste pas moins vrai, comme l'a écrit les « Izvestia » au moment du quatrième anniversaire de l'ONU qu'elle est « un bon instrument pour la préservation de la paix et de la sécurité internationale ». Ce n'est certes pas la faute de cette institution internationale, si elle reflète surtout des divergences de vues politiques inconciliables. Comme je l'ai déjà dit, il n'est pas interdit d'espérer que celles-ci s'atténueront avec le temps. Si l'ONU, jusqu'à ce jour, n'a pas répondu aux espoirs qu'on mettait dans sa mission essentielle, qui est la consolidation de la paix, elle a pourtant sur le plan économique, social, culturel et technique réalisé une œuvre utile de coopération internationale. Ses organisations annexes, l'UNESCO, celle des réfugiés, celle de l'agriculture et d'autres travaillent efficacement au rapprochement des peuples en multipliant les contacts, en s'efforçant de résoudre des questions concrètes en dehors de toute politique. Il serait erroné de vouloir juger les Nations Unies et d'autres organisations internationales exclusivement d'après leurs succès peu spectaculaires. Placées dans les grands contextes de l'histoire, ces organisations constituent les étapes d'une

grande évolution. Comparez en cette année 1950, au milieu de ce siècle, les relations internationales avec ce qu'elles ont été il y a cinquante ans. A cette époque, les relations entre Etats ne se faisaient en règle générale que par le canal si étroit de la voie diplomatique. Aujourd'hui, les rencontres personnelles élargies et fréquentes des hommes d'Etat, des membres des Parlements, des Groupements économiques et sociaux créent des contacts précieux, dont surtout les petits pays comme le nôtre, aux moyens diplomatiques si restreints, sont les bénéficiaires.

Abstraction faite de toute autre considération, notre présence active au sein des organisations internationales contribue à affirmer notre existence et à sauvegarder nos intérêts sur le plan international.

Ai-je besoin de vous dire que depuis que j'ai l'honneur de représenter notre pays au sein de la Société des Nations, des Nations Unies et dans toutes les institutions internationales dont nous sommes membres, j'ai toujours cherché à donner à notre présence le caractère de réserve, de pondération et de conciliation qui dans les conflits d'idées et d'intérêts parmi les peuples du monde sied à notre petit pays.

Si vous voulez bien me le permettre, je vous rappellerai brièvement quelle a été notre attitude en face de quelques questions importantes qui se sont posées à l'ONU pendant l'exercice passé.

Dans la question des anciennes colonies italiennes, notre délégation a voté, avec la quasi-totalité de l'Assemblée, une résolution donnant l'indépendance à la Lybie en 1952, plaçant la Somalie sous tutelle italienne et ordonnant une enquête ultérieure au sujet de l'Erythrée. Bien qu'estimant ce plan réaliste, nous lui avons accordé notre vote favorable, étant donné qu'il constituait le seul compromis auquel l'Assemblée a pu arriver.

Conditions essentielles de la paix.

Solidairement avec toutes les nations membres, sauf les Etats slaves, notre délégation a voté une résolution qui condamne toute menace et tout acte visant à compromettre la liberté ou l'intégrité d'un Etat, à fomenter la guerre civile ou à ruiner la volonté intérieure des peuples. Cette résolution invite encore les Etats membres à collaborer aux efforts de coopération pacifique et de règlement pacifique des différends au sein des Nations Unies.

Palestine.

Notre délégation a voté une résolution de principe qui vise à confier la sauvegarde de la ville de Jérusalem et des Lieux Saints à la communauté internationale. On sait que le Conseil de Tutelle vient de donner sa forme concrète à ce plan. Toutefois, malgré un vote de 38 voix affirmatives contre 14 et 6 abstentions, les Etats d'Israël et de la Jordanie refusent jusqu'ici de se conformer à la décision des Nations Unies.

Réfugiés.

L'Organisation Internationale pour les Réfugiés approche de la période de sa liquidation (du 1^{er} juillet 1950 au 31 mars 1951, date à laquelle elle sera terminée). Toutefois, le problème des réfugiés est loin d'être liquidé jusqu'à cette date, bien au contraire, les rangs de ces malheureux sont grossis tous les jours et de nouvelles catégories viennent sans cesse s'ajouter aux anciennes.

Le Luxembourg a appuyé une résolution qui a pour objet l'institution d'un Haut Commissariat pour les Réfugiés sous l'égide des Nations Unies. Le Haut Commissariat reprendra en gros les fonctions de l'OIR, sauf celles relatives à l'assistance matérielle qui tombera à charge des Etats de séjour.

Toute une série d'autres questions — de moindre importance — ont trouvé une solution au cours des deux sessions de l'ONU de 1949, mais il serait vain de nier que le bilan, sur le plan purement politique, est peu brillant. Ainsi il faut constater que dans la question brûlante du contrôle de la production et du règlement de l'usage de l'arme atomique aucun résultat n'a été atteint, sans parler de la réduction des armements.

Lors de l'établissement de la Charte des Nations Unies j'ai déclaré à San Francisco en 1945 que l'efficacité de cette organisation pour la Paix dépendrait essentiellement de l'entente entre les grandes puissances et qu'à défaut de cette entente la sécurité collective ne serait qu'illusion et duperie.

Prévoyant la possibilité d'une mésentente entre les grands et en présence de l'impossibilité d'arriver à un accord entre les grands pour inscrire dans la Charte des sanctions militaires contre des atteintes à ses principes, l'Assemblée de San Francisco a réservé à ses membres la faculté d'assurer leur sécurité par des ententes défensives régionales. Ces Pactes régionaux défensifs ne rendent, certes, pas superflue l'organisation mondiale pour la Paix, loin de là. Les pays qui y concourent y cherchent des garanties que dans sa carence actuelle, et, je l'espère, passagère, les Nations Unies ne peuvent pas leur offrir. Nous nous sommes engagés dans cette voie en signant le Pacte de Bruxelles et le Pacte Nord-Atlantique.

Le Pacte de Bruxelles.

L'étroite collaboration en matière économique, sociale, culturelle et de défense collective réalisée depuis plus de deux ans dans le cadre du Pacte de Bruxelles entre l'Angleterre, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas a été des plus fructueuses. Nos cinq pays forment un véritable noyau européen de coopération pacifique à la réalisation des buts et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Leur activité s'est manifestée surtout ces derniers temps par la conclusion de conventions bilatérales et multilatérales en matière de sécurité sociale. Ai-je besoin de vous rappeler que, le 7 novembre 1949, j'ai signé avec mes quatre collègues des autres pays

signataires du Pacte de Bruxelles une convention d'assistance sociale et médicale et une convention multilatérale de sécurité sociale qui se superposent aux conventions bilatérales et qui visent le cas des personnes qui ont travaillé ou vécu dans plus de deux des cinq pays. Je viens de prendre part à une session du Conseil consultatif, au cours de laquelle j'ai signé deux nouvelles conventions en matière sociale, dont l'une a pour objet d'encourager les échanges de stagiaires et l'autre de faciliter le mouvement des travailleurs frontaliers ressortissants des cinq pays. La coopération sociale entre les cinq pays est assurée par quatre Comités principaux : le Comité social, le Comité de la Santé Publique, le Comité des Pensions de Guerre et un Comité mixte. Je me borne à citer ces quelques exemples sans entrer dans le détail des nombreuses activités et études entreprises avec succès en cette matière par les experts des cinq pays.

Je n'insisterai pas non plus sur les projets et les réalisations dans le domaine culturel. Qu'il me suffise de vous rappeler que des experts culturels des cinq pays, réunis dans le Comité culturel, ont tenu une série de sessions, au cours desquelles ils ont étudié, en outre, les questions de la carte d'identité culturelle, de la circulation et du libre échange de matériel culturel tels que livres, œuvres d'art, films documentaires, etc.

En matière d'assistance pour la défense mutuelle, les pays engagés par le Pacte à Cinq poursuivent leurs efforts de coordination militaire. Ainsi que vous l'aurez appris par le communiqué publié à l'issue de la récente session du Conseil Consultatif à Bruxelles, l'organisation de défense du Pacte à Cinq tend de plus en plus à s'intégrer dans l'organisation plus vaste, mise sur pied dans le cadre du Pacte Atlantique.

Le Pacte Atlantique.

Le système de défense collective amorcé par le Pacte de Bruxelles a, en effet, trouvé son complément à l'échelle mondiale dans le Traité de l'Atlantique Nord signé à Washington il y a un an. Ce Traité — je l'ai dit à différentes reprises à cette tribune et je tiens à le répéter — est un accord entre des Nations libres qui désirent sincèrement la paix et qui se proposent de sauvegarder, par une action concertée, leur héritage de liberté contre toute attaque armée. Si nous l'avons signé, si nous avons librement assumé les obligations qui en découlent, c'est que nous sommes persuadés que dans le monde actuel il faut choisir et qu'il n'y aurait pas de salut pour un petit pays comme le nôtre s'il se retranchait dans l'isolement et dans la neutralité.

Le traité fait ressortir de façon suffisamment claire que les pays signataires font tout ce qui est dans leur pouvoir pour maintenir la paix dans la justice. C'est une œuvre constructive et capitale dans la lutte pour la paix. En effet, l'indécision et le manque d'unité des Nations libres pourraient former une invitation ouverte à l'agression. Leur

solidarité et leurs forces unifiées et réunies assurent par contre leur sécurité collective en rendant une agression militaire improbable, sinon impossible. Cette politique, si elle est activement et résolument poursuivie, offre la meilleure chance de faire surmonter au monde les dangers particuliers du présent pour aboutir un jour à un état plus stable et plus satisfaisant de la Société internationale.

Bien des traités d'alliance, conclus au cours de l'histoire, ont eu pour conséquence la subordination du plus faible partenaire au plus fort. Tel n'est pas le cas pour le Traité de l'Atlantique Nord. Jamais, en temps de paix, les signataires d'un traité n'ont-ils cherché avec tant de bonne foi évidente à se fortifier réciproquement par l'assistance mutuelle. Aucun des partenaires n'est assujéti aux plus forts ou a perdu son égalité de droits, son indépendance ou sa souveraineté. Bien au contraire, la conscience de faire partie d'un groupement politique et moral qui est à l'échelle contemporaine, renforce le sentiment de sécurité et de liberté des partenaires, grands et petits.

Nous sommes le plus petit pays signataire du Pacte. Nos obligations militaires ne peuvent évidemment pas être à l'échelle de celles des autres puissances signataires. Toujours est-il que nous nous sommes engagés, tant dans l'intérêt de notre propre sécurité que dans celui de la sécurité collective, à maintenir et à accroître notre capacité de défense individuelle et collective. Nous entendons respecter cet engagement.

La question de la coordination du Pacte de Bruxelles avec le Pacte Atlantique sur le plan politique, militaire et économique fera l'objet de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des pays du Pacte Atlantique à Londres, en mai prochain.

Les déclarations des hommes d'Etat responsables des grands pays n'ont pas manqué de montrer la tendance de faire des deux institutions une entité plus homogène ainsi que leur volonté, comme l'a dit le Général Bradley, d'aboutir dans tous les domaines à la « coopération totale entre les Etats-Unis et les démocraties européennes ». Je n'ai pas besoin de vous dire que notre accord est acquis à toute décision qui sera de nature à renforcer la communauté atlantique.

Le Conseil de l'Europe.

Devant la conjoncture des conflits possibles, les Nations de l'Europe occidentale ont compris que l'isolement national signifierait l'écrasement entre les forces opposées. Nous avons dès le premier jour apporté notre adhésion à l'idée d'une union européenne, convaincus de la nécessité de cette union, non seulement parce que nous y voyons un moyen pour sauvegarder la paix et nos institutions démocratiques, mais encore parce que les exigences économiques et sociales du monde actuel sont telles qu'aucun Etat européen n'offre à lui tout seul un cadre suffisamment large pour permettre aux forces caractéristiques de notre époque de s'y épanouir. Faute de s'entendre sur des principes et des

accords à la mesure de ses intérêts communs, l'Europe est vouée à de graves difficultés.

Les institutions de Strasbourg ne sont encore qu'une modeste et assez vague manifestation pour la volonté de solidarité européenne qui commence à se cristalliser. Cela n'a rien d'étonnant, si l'on se rend compte que, dans le passé, l'Europe n'a jamais existé comme une véritable réalité politique. Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Française a dit récemment très justement : « L'Europe en vue, c'est celle qui, de par sa volonté, atteste son existence. »

Il est dans la nature des choses que les hommes d'Etat responsables redoutent les improvisations et préfèrent progresser à pas lents et sûrs, ne voulant pas risquer de compromettre le succès final de l'œuvre entreprise, alors que les promoteurs de l'unité européenne, au sein et en dehors de l'Assemblée Consultative, s'impatientent et désireraient accélérer la cadence des réalisations. Ce n'est certes pas là une raison d'être pessimiste. La route est encore longue pour arriver à la formation d'une Assemblée législative européenne, à l'institution d'un pouvoir exécutif européen supranational et à l'abandon de portions notables des souverainetés nationales.

Deux faits concrets sont cependant dès à présent acquis. Le premier, c'est que les Gouvernements responsables des Etats membres ont pu se rendre compte que leur initiative a été couronnée de succès et que l'idée d'une Europe unie, en entrant dans la phase des réalisations, est en train de gagner les couches profondes des populations européennes.

Le second fait remarquable, j'allai dire la révélation de l'année, c'est la vitalité dont a fait preuve l'Assemblée consultative européenne. L'envergure de ses travaux, la dignité et la qualité de ses débats ont justifié les espoirs les plus optimistes quant à la réalisation future d'un vrai parlement européen. D'ores et déjà une première étape vers l'Union européenne a été franchie. Si le résultat des premiers efforts peut sembler insuffisant à d'aucuns, la récente session du Comité des Ministres à Strasbourg a été empreinte d'optimisme pour l'avenir. Les relations entre le Comité des Ministres et l'Assemblée sont désormais rendues plus faciles par l'institution d'un Comité de liaison composé de membres choisis dans les deux organismes. Le Comité des Ministres n'a nullement l'intention de refuser un changement des statuts pour tous les points qui ont été mis en avant dans les demandes formulées par l'Assemblée consultative. Il est tout naturel que la situation statutaire s'adapte aux besoins réels de la situation européenne. Toutefois, le Conseil de l'Europe a plus de chances de réussir, si ses prétentions du départ ne sont pas trop orgueilleuses, mais réalistes et immédiates.

La route qui doit mener à l'unité de l'Europe sera longue et semée d'obstacles. Mais si les progrès sont lents, ils n'en seront pas moins continus. C'est dans un esprit sainement réaliste que notre pays collaborera à la réalisation d'un idéal, lointain peut-être, mais que nous ne renoncerons pas à atteindre.

Les treize pays réunis récemment à Strasbourg ont, à l'unanimité, invité l'Allemagne et la Sarre à devenir membre-associé du Conseil de l'Europe. En ce faisant, nos pays ont agi dans un véritable esprit de solidarité européenne.

La République fédérale allemande.

Il est évident, en effet, que la collaboration d'une Allemagne devenue démocratique au sein de l'organisation de Strasbourg à la vie culturelle, économique et politique renforcerait et compléterait la conception d'une Europe unie, en même temps que les institutions démocratiques de ce pays se trouveront consolidées du fait de sa collaboration avec les nations libres.

Il ne nous reste qu'à espérer que la République Fédérale, se rendant compte de l'effort de bonne volonté fait par les pays démocratiques, fasse preuve, dans son attitude, du même esprit européen.

Cinq années après la capitulation, l'Allemagne reprend conscience d'elle-même. En dehors de toute autre considération, les nombreux intérêts que nous y avons à défendre, rendent souhaitables pour nous une normalisation de nos relations avec ce pays et son intégration dans la communauté occidentale.

Je signale à ce propos qu'une convention concernant la construction d'un barrage à Rosport a été négociée entre le Luxembourg d'une part et l'Allemagne fédérale d'autre part. Désireux de tenir la Chambre au courant des négociations, le Gouvernement a soumis à deux reprises le projet de texte de la convention à votre commission de travail. Après qu'elle aura été signée par les plénipotentiaires des deux pays, elle sera soumise à l'approbation de la Chambre. Récemment, le Gouvernement a conclu un accord relatif à la circulation frontalière avec la Zone française d'occupation en Allemagne. Cet accord est du même genre que les accords frontaliers ayant existé dans le passé, c'est-à-dire il autorise seulement la circulation des ressortissants d'un des pays propriétaires d'un bien-fonds situé dans l'autre pays et quelques cas connexes.

Aux yeux du Gouvernement, il ne constitue pourtant qu'une première phase dans la reprise de la circulation frontalière. En effet, l'étendue de notre frontière commune avec l'Allemagne, les intérêts du commerce local des villes et bourgs de la Moselle, de la Sûre et de l'Our, le vœu des populations qui s'est manifesté lors d'une réunion des bourgmestres des localités intéressées tenue récemment à Grevenmacher, tous ces faits nous confirment dans notre intention d'aller plus loin.

Aussi approcherons-nous les autorités françaises et allemandes très prochainement pour avancer par palier vers une plus large libéralisation de la circulation des personnes et des échanges des biens.

Les relations avec la Sarre en ce qui concerne la circulation frontalière seront — je l'espère — réglées dans un proche avenir. Le Gouvernement a fait connaître aux autorités sarroises son désir de conclure un arrangement frontalier. En attendant les autorités sarroises ont marqué leur accord à ce

que l'ancien accord frontalier continue à être appliqué.

Autorité Internationale de la Ruhr.

Convaincu de la nécessité d'une politique de présence dans le bassin de la Ruhr qui nous fournit le charbon indispensable à notre économie, le Gouvernement s'est fait un devoir de participer à l'Autorité Internationale de la Ruhr.

Vous savez que le Luxembourg siège dans cet organisme à côté des représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne disposent chacun de trois voix, tandis que les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg disposent chacun d'une voix.

L'A. I. R. qui ne fonctionne que depuis le deuxième semestre de 1949 a eu à s'occuper de la répartition du charbon, du coke et de l'acier de la Ruhr entre la consommation allemande et l'exportation. Elle a eu à s'occuper également de questions concernant la non-discrimination en matière commerciale (transport, prix, etc.).

L'installation de cet organisme est trop récente — elle date de juin 1949 — pour que son action doive être plus longuement commentée. Pour ce fait il faudra attendre le rapport sur tous les aspects de son activité que l'Autorité soumettra aux Etats-membres un an après son entrée en fonction.

La part contributive de Grand-Duché à l'A. I. R. et les autres frais résultant de la participation du pays à ladite Autorité sont évidemment assez considérables. Mais sans faire état d'arguments internationaux concernant la sécurité, je vous donne à considérer que du point de vue pratique p. ex. les discriminations en matière de prix et de transport peuvent avoir une incidence incomparablement plus forte sur l'économie luxembourgeoise que la dépense budgétaire actuelle en raison du volume considérable de nos importations de coke en provenance de l'Allemagne.

En examinant le projet de budget, vous remarquerez d'ailleurs que la dépense est récupérée et qu'elle n'est donc pas à charge du contribuable proprement dit.

Pour terminer ce chapitre, je voudrais en outre souligner que l'A. I. R. a engagé six ressortissants luxembourgeois sur un effectif total de 83 personnes occupées dans ses services administratifs.

La Question des Réparations.

En vous parlant de l'Allemagne, je suis tout naturellement amené à vous faire un bref exposé sur les réparations.

La politique des réparations depuis le milieu de 1948 a été dominée de plus en plus par le problème du relèvement européen. La conséquence en était que le volume des réparations sous forme de l'équipement industriel, longtemps incertain, est allé

en s'amenuisant, pour être établi d'une façon plus ou moins définitive par l'Accord de Bonn vers la fin de l'année 1949. Initialement, c'est-à-dire en 1946, on avait prévu le démantèlement de 1800 usines. L'Accord de Bonn a réduit ce volume à 680 unités, soit 38 % de la masse commune primitive.

Cette réduction sensible de l'équipement industriel disponible pour répartition entre les ayants-droit n'a pas eu un effet préjudiciable trop direct sur nos intérêts. Maintenant que nous touchons à la fin des réparations, nous pouvons dire que, malgré la sévère réduction de la masse des réparations, la majeure partie de nos besoins en équipement industriel a pu être satisfaite ou pourra l'être dans un proche avenir.

Pour vous donner une image plus précise du profit que notre pays a retiré des Réparations au titre de l'équipement industriel, je voudrais vous citer les quelques chiffres suivants:

Le nombre des machines livrées jusqu'à présent s'élève à 1419.

Le nombre des machines qui ont été allouées au Luxembourg est de 1750.

Ces machines représentent une valeur totale de 2,4 millions de RM 38, soit environ 30 millions de francs.

Du point de vue financier, ce résultat est plutôt maigre, je ne m'en cache pas. Seulement quand prendront fin les dernières attributions, notre compte de la catégorie B fixé par la Conférence des Réparations de Paris sera équilibré, c'est-à-dire que nous aurons prélevé tout ce à quoi nous avons droit. Nous n'aurions donc pas pu faire plus. Il n'en reste pas moins vrai que ce résultat financier traduit assez mal la réalité. Du point de vue économique, en effet, ces allocations sont infiniment plus précieuses. Elles ont fourni un rééquipement sur une vaste échelle, dans des conditions de prix et de délais que les économies européennes, complètement désarticulées, n'auraient jamais permises.

L'activité de l'Agence va vers la fin et l'on prévoit le moment des règlements de compte final. Malgré notre dépassement en réparations qui est de 700.000 dollars en 1938, soit 1.400.000 dollars 1949 ou 70 millions de francs, le Gouvernement a pleine confiance. Il est en effet décidé ainsi qu'il a déjà été déclaré l'année dernière, de ne pas verser aux fins de redistribution un excédent éventuel.

Notre commerce extérieur.

Le Plan Marshall.

J'aborde maintenant le chapitre de notre commerce extérieur.

Afin d'utiliser au maximum leurs maigres ressources financières à la réorganisation de leur vie économique, la plupart des pays ont dû recourir dès la fin de la guerre à un contrôle sévère des moyens de production, ainsi que des exportations et des importations. La conséquence de cette po-

litique fut la conclusion d'accords commerciaux et financiers strictement bilatéraux. Le résultat inéluctable de ce système rigide fut tout d'abord de fausser les courants commerciaux traditionnels, d'augmenter la pression inflationniste et de multiplier les difficultés d'ordre administratif rencontrées par nos exportateurs sur les principaux marchés mondiaux.

Alors que, d'autre part, une autarcie plus ou prononcée dans certains pays n'empêcherait pas ceux-ci de faire des efforts d'exportation de plus en plus énergiques. C'est avant tout grâce à l'aide américaine fournie dans le cadre du Plan Marshall que le chaos économique qui menaçait l'Europe put être évité.

Qu'il me soit permis de rappeler brièvement ici les avantages que le Plan Marshall a apportés jusqu'à présent à l'économie luxembourgeoise.

Le montant total de notre part de l'aide directe reçue pour l'exercice 1948-1949 atteint 144 millions de francs. Cette aide directe nous procure les avantages suivants: la contrevaletur des dons nous permettra de réduire notre dette flottante, tandis que la contrevaletur des prêts servira au financement de travaux extraordinaires (barrages, etc.) et au rééquipement de l'agriculture et de l'industrie moyenne.

En dehors de l'aide directe, 207,5 millions de dollars d'aide indirecte ont été alloués à l'Union économique belgo-luxembourgeoise au cours de la première année Marshall. Ces « dons conditionnels », dont la contrevaletur représente plus de 9 milliards de francs, ont été mis à la disposition des autres pays participants sous forme de « droits de tirage » et ont servi au financement du commerce d'exportation des deux partenaires de l'Union économique. Cette aide indirecte présente donc un double avantage pour l'Union économique: d'un côté, elle lui a permis d'acheter en Amérique pour 207,5 millions de dollars de marchandises et de couvrir de cette façon son déficit vis-à-vis de la zone dollars. D'un autre côté, cette aide indirecte lui a permis d'exporter pour plus de 9 milliards de marchandises vers les pays européens qui sont ses clients. Il est évident que l'industrie luxembourgeoise a profité largement de cette possibilité d'exportation créée par le Plan Marshall, sans laquelle il ne nous aurait pas été possible de maintenir le plein emploi pendant la période envisagée.

La répartition de l'Aide Marshall pour la deuxième année du Plan Marshall, c'est-à-dire pour la période du 1^{er} juillet 1949 au 30 juin 1950, n'a pas prévu d'aide directe pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Comme celle-ci vit essentiellement de son commerce extérieur, elle a porté tous ses efforts sur l'obtention d'un maximum d'aide indirecte. Le système de paiements intra-européens pour l'exercice 1949-1950 prévoit, en effet, que le montant net en dollars qui pourra échoir à l'Union économique pour cet exercice pourra atteindre la somme de 352,5 millions de dollars, ce qui représente 17,5 milliards de francs de « droit de tirage » mis à la disposition des clients de l'U. E. B. L.

Il est trop tôt pour se faire une idée du degré d'utilisation de ce pouvoir d'achat supplémentaire dont peuvent profiter les pays participants de l'OECE pour le financement de leurs achats dans l'Union économique pendant l'exercice 1949-1950. Mais ce qui est déjà certain aujourd'hui, c'est que, grâce à la continuation de l'aide américaine pendant la deuxième année du Plan Marshall, le commerce extérieur de l'Union économique a pu garder son ampleur de façon à permettre chez les deux partenaires la continuation de la lutte contre le chômage respectivement le maintien du plein-emploi. A côté de l'aide directe, la deuxième année du Plan Marshall présente encore d'autres avantages pour l'économie luxembourgeoise. En effet, lors de la répartition de l'aide Marshall pour l'exercice 1949-1950, un fonds de réserve de 150 millions de dollars a été constitué, dont le but principal est de permettre le financement d'activités, dont on escompte qu'elles contribueront d'une manière exceptionnelle au relèvement de l'Europe. Le Luxembourg est intéressé plus particulièrement à ce but par sa participation à deux activités différentes de ce genre. Car, d'un côté, il prend part à la réalisation du programme d'urgence de 1.035 mégavatts établi par le Comité d'électricité et dont le financement sera assuré en partie par le fonds de réserve en question par des allocations de 15 millions de dollars pour chacune des trois dernières années du Plan Marshall et, d'un autre côté, il fait partie du groupe Benelux qui espère obtenir une allocation spéciale de la partie du fonds de réserve destiné plus particulièrement à favoriser le renforcement de la coopération économique européenne par la création d'associations économiques ou monétaires sur le plan régional. A cet effet, un memorandum des pays du Benelux sur l'union économique a été remis à l'organisation européenne de coopération économique le 26 janvier 1950.

Un autre avantage du Plan Marshall d'une importance chaque jour croissante réside dans l'organisation des missions d'assistance technique. A ce sujet il convient de citer notre participation au voyage organisé l'année dernière pour l'étude de la production et de la distribution d'électricité aux Etats-Unis et à la mission d'étude des experts hôteliers partis à Washington il y a quelques semaines. Un grand nombre d'autres projets d'assistance technique sont actuellement à l'étude. En ce qui concerne plus spécialement notre commerce extérieur, il est difficile de chiffrer les avantages apportés indirectement au dernier par la généreuse aide américaine, mais il n'est pas douteux qu'un des principaux bienfaits que nous ayons retirés du Plan Marshall consiste dans le fait qu'il a permis aux pays participants de financer leurs achats chez nous.

Le premier plan de paiement intra-européen et les règles commerciales adoptées par l'OECE en automne 1948 constituaient les premières étapes vers la transférabilité des devises et la plus grande liberté réalisable des échanges. En été 1949, le Conseil de l'OECE jugea que les progrès du redressement économique des pays participants permet-

taient l'adoption des mesures nécessaires pour éliminer progressivement entre eux les restrictions quantitatives à l'importation dans le but d'arriver en 1951 à une libération aussi complète que possible des échanges en Europe. A la suite de cette décision de principe, le Conseil s'assignait un premier objectif en demandant aux pays membres d'abolir les restrictions quantitatives sur 50 % de leurs importations des autres pays participants, en considérant séparément les secteurs des produits alimentaires, des matières premières et des produits manufacturés.

Le Luxembourg, ensemble avec son partenaire économique, prit toutes les mesures nécessaires pour donner suite à cette décision. En fait, les mesures de libération que nous avons prises dépassent largement les 50 % recommandés par l'OECE. Il est certain que dès qu'un nouveau plan de paiement intraeuropéen le permettra, jusqu'à un certain degré au moins, les paiements multilatéraux et une certaine interconvertibilité des monnaies européennes, la libération des échanges se poursuivra.

J'aimerais faire quelques remarques à ce sujet: D'abord je pense que le Luxembourg ne peut se rallier entièrement à l'initiative de réduire de plus en plus les entraves administratives qui paralysent le commerce international. Pays essentiellement industriel qui doit exporter la majeure partie de sa production, le Luxembourg ne peut se permettre d'être protectionniste. Mais, par contre, nous sommes en droit de demander aux autres pays d'appliquer vis-à-vis de notre pays les mêmes principes. Nous ne demandons pas le retour au libre échange intégral, comprenant que, pour des raisons financières ou de structure économique, les pays soient amenés à décréter provisoirement des mesures de restriction. Mais il est difficilement admissible que nous acceptions la politique de la porte ouverte, tandis que nos industriels se voient écartés de leurs débouchés traditionnels par les nombreuses restrictions aux importations qui sont toujours pratiquées dans certains pays. J'ai le ferme espoir que les mesures entamées au sein de l'OECE marqueront le début d'une normalisation dans les relations commerciales internationales.

Je reste convaincu que la libération des échanges est la voie la meilleure pour assurer la viabilité de l'Europe.

Ces mesures de libéralisation auront une répercussion sur la situation de nos échanges commerciaux. D'une part, les innombrables obstacles administratifs qui si souvent s'opposaient, dans un grand nombre de pays, aux efforts de nos industriels, tendront à disparaître ou du moins à diminuer. Par contre, la concurrence étrangère deviendra plus vive tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux. Cette recrudescence de la concurrence se fait d'ailleurs sentir depuis quelque temps déjà et l'industrie sidérurgique notamment a dû effectuer des baisses de prix considérables sur presque tous les marchés.

Le volume du commerce extérieur du Grand-Duché ne semble pas avoir atteint en 1949 l'ampleur de l'année précédente. Si, à défaut de statis-

tiques précises, cette différence peut être difficilement chiffrée avec exactitude, on peut toutefois estimer que la valeur de nos exportations en 1949 a diminué d'un cinquième environ par rapport à l'année précédente. Cette diminution est causée par le fléchissement des prix et de la demande sur les marchés mondiaux. Vous n'ignorez pas, en effet, que la sidérurgie luxembourgeoise a rencontré au cours des huit derniers mois des difficultés de plus en plus grandes lors de la vente de ses produits. Notre production sidérurgique est revenue au niveau des années d'avant 1940. Mais ce n'est là que la moitié de la bataille. Ce qui importe c'est de regagner les marchés d'avant-guerre. Toutefois, la situation semble s'être stabilisée et on croit remarquer une légère amélioration des possibilités de vente dans ce secteur, bien que le niveau des prix reste dangereusement bas. Avant d'aborder la question de l'intervention de mon Département en matière de commerce extérieur, j'aimerais dire quelques mots sur la situation actuelle de nos accords commerciaux.

Nos accords commerciaux.

Depuis la guerre, l'Union économique belgo-luxembourgeoise a conclu des accords commerciaux et financiers avec presque tous les pays de l'Europe. Les arrangements diffèrent assez sensiblement des accords commerciaux classiques, tels qu'ils étaient pratiqués avant la guerre. En effet, les accords commerciaux d'avant-guerre étaient généralement des accords tarifaires à long terme, tandis que nos arrangements actuels, purement contingentaires, sont conclus pour des périodes très courtes, variant entre quelques mois et une année.

Si on met à part la Belgique, l'Allemagne a pendant l'année 1949, comme d'ailleurs en 1948, été notre principal fournisseur. Toutefois, le volume de nos exportations vers ce pays est encore loin d'avoir atteint celui d'avant-guerre. J'ai cependant l'espoir que cette situation tendra à s'améliorer graduellement, grâce surtout à l'accord assez libéral que l'UEBL a conclu en novembre dernier avec la République fédérale allemande. Cet accord n'a sorti ses effets qu'à partir de cette année, et il est encore très difficile de se faire une idée sur les conséquences qu'il aura sur notre économie. En tout cas, il nous faudra intensifier nos relations commerciales avec ce pays qui, de tout temps, a été un débouché des plus importants pour notre industrie et pour notre agriculture. La balance commerciale de l'Allemagne occidentale vis-à-vis de l'UEBL est fortement passive, et l'avenir devra nous montrer, si les autorités fédérales pourront maintenir leurs positions libérales en matière de commerce extérieur. Nos relations commerciales avec la France ont souffert des restrictions que, pour des raisons financières, les autorités de ce pays ont dû imposer aux exportateurs de l'UEBL. Toutefois, l'évolution économique de notre grande voisine nous fait espérer un relâchement considérable de ces mesures exceptionnelles dans un avenir assez rapproché.

Nos échanges avec les Pays-Bas se développent favorablement. L'incidence des mesures de libération prises dans le cadre de l'accord de préunion a été favorable pour l'ensemble de notre économie. En 1948 et en 1949, la Hollande a absorbé plus de 8 % de nos exportations totales et range en troisième place parmi nos clients.

L'UEBL et la Suisse ont supprimé dans leurs relations réciproques à peu près toutes les restrictions en matière de transactions commerciales et élargi considérablement le champ des transactions financières. Le commerce entre la Suisse et l'UEBL est pratiquement libre.

Nos relations commerciales avec les pays scandinaves et avec la Grande-Bretagne ont évolué assez favorablement au cours de l'année passée, malgré la pénurie de francs belges dont ces pays continuent à souffrir.

Au cours de l'année 1949, des négociations se sont poursuivies à Moscou entre une délégation belgo-luxembourgeoise et une délégation russe en vue du renouvellement des listes contingentaires annexées à l'accord commercial en cours. Ces négociations, qui ont malheureusement pas encore pu aboutir, seront poursuivies dès que quelques divergences seront aplanies. Il convient de dire que l'exécution de notre accord avec l'URSS a donné entière satisfaction à nos milieux industriels.

D'une façon générale, nos échanges avec les pays d'Europe orientale n'ont pas encore atteint un volume satisfaisant, si l'on considère le fait que, dans leur ensemble, les économies de ces pays sont complémentaires à la nôtre. Je ne peux que me réjouir du fait que la Commission Economique pour l'Europe eût, au cours de sa quatrième session, en mars 1949, abordé de fond ce problème crucial et ait cherché les moyens pour activer le développement des échanges entre l'est et l'ouest. Si ce développement — et qui pourrait le nier? — entraîne une amélioration du standard de vie des populations, tous les pays de l'Europe, quelles que soient par ailleurs leurs conceptions politiques, économiques et sociales, ont un intérêt vital à intensifier leurs échanges commerciaux.

Parlant de notre commerce d'exportation, il m'importe de rencontrer l'une ou l'autre critique dirigée contre la collaboration du Département du Commerce extérieur avec nos exportateurs. Nos services sont en train d'examiner par quels moyens le fonctionnement du service du Commerce extérieur pourrait être perfectionné. Ceci ne peut être réalisé que par une collaboration plus étroite et plus efficace entre le service du Commerce extérieur et les groupements intéressés.

Dans cet ordre d'idées, j'aimerais bien vous soumettre quelques considérations. L'industrie sidérurgique prend dans notre vie économique une place prépondérante. La conséquence de l'organisation commerciale étendue et efficace de cette industrie est qu'en matière de commerce extérieur elle n'a généralement pas besoin de faire appel à l'aide gouvernementale pour des questions de détail. Les dirigeants de l'industrie sidérurgique ne demandent

l'intervention de mes services qu'au cours des négociations contingentaires et tarifaires et nous fournissent dans ce but toute l'aide de tous les renseignements dont ils disposent. Nos industries moyennes qui n'ont pas la puissance économique ni une organisation commerciale comparable à celle de l'industrie sidérurgique, demandent aux instances gouvernementales une intervention plus large et variée en matière de commerce extérieur. Mes services au cours des contacts qu'ils ont pu avoir avec des dirigeants de nos industries moyennes, ont trop souvent recueilli l'impression que ces milieux désireraient que nos missions à l'étranger s'occupent, en dehors de leurs fonctions normales, d'opérations d'un caractère nettement commercial tel que par exemple d'achat, de vente, de courtage, de recherches de marché, etc. Ils perdent de vue que l'intervention de l'Etat et des agents en matière de commerce extérieur ne peut se substituer aux initiatives privées que, bien entendu, nous soutenons et favorisons dans la mesure du possible. Mais nous ne pourrions aller jusqu'à créer des organisations similaires à celles de nos partenaires de Benelux qui disposent de moyens financiers puissants. Un pareil effort financier ne serait pas proportionné aux résultats à atteindre alors que — et il faut le dire — en dehors de notre sidérurgie le commerce d'exportation de notre pays se meut dans les limites plutôt modestes.

Benelux.

Les liens économiques qui lient notre pays à la Belgique et aux Pays-Bas, liens qui s'étaient concrétisés par la conclusion d'une Convention douanière instituant une communauté tarifaire, vont subir une modification importante au courant de l'année 1950. Lors des conversations ministérielles tenues à La Haye, du 10 au 13 mars 1948, les trois Gouvernements ont pris l'engagement de passer du régime d'union douanière à celui plus complet d'union économique. A l'occasion de cette rencontre ministérielle, une commission spéciale avait été instituée avec la mission de préparer l'instrument consacrant la mise en vigueur de l'union économique entre les trois pays et de prévoir la constitution des organismes chargés d'assurer le fonctionnement de l'Union. Le Gouvernement n'a pas encore été saisi des projets élaborés par cette commission, dont les travaux ne sont que sur le point d'aboutir.

Au cours de l'année 1949, deux entretiens ont eu lieu, à La Haye en mars et à Luxembourg en octobre 1949, à l'échelon ministériel entre les Gouvernements des trois pays. Les protocoles de ces entretiens ont été publiés in-extenso et remis aux membres de la Chambre. Je ne crois donc pas nécessaire d'y insister. Lors de la réunion ministérielle en octobre 1949, les Gouvernements ont examiné les dispositions à prendre pour la réalisation de la pré-union caractérisée par la libération progressive du trafic de marchandises entre les territoires des partenaires; la coordination systématique de la politique commerciale et monétaire des partenaires

à l'égard des pays tiers et la préparation d'un régime contractuel unique. Les politiques suivies par les partenaires dans leurs relations commerciales et financières avec les pays tiers ont notablement différé depuis la libération. Un rapprochement des conceptions en cette matière se fait progressivement au fur et à mesure de l'amélioration — réelle — de la balance des paiements des Pays-Bas.

La coordination et l'unification du commerce extérieur et les conséquences monétaires qui en découlent sont parmi les problèmes les plus délicats que pose l'union projetée. Les Pays-Bas sont déficitaires à l'égard de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Leur excédent indispensable dans les relations avec les pays tiers devra produire les devises acceptables à l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Sous le régime de l'Union complète, les accords commerciaux devront être négociés en commun et Benelux se présentera devant des partenaires comme une entité.

Alors que le premier objectif est atteint — 90 % des échanges ont été libérés —, le deuxième objectif fait toujours l'objet d'études.

En ce qui concerne l'Union économique qui soit entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1950, je n'ai pas besoin de dire que le Gouvernement veillera à ce que le pays soit dûment représenté dans tous les organismes et à ce qu'aucun intérêt vital ne soit sacrifié sur l'autel d'un idéal, aussi beau soit-il.

A ce sujet je signale à la Chambre que le protocole des conversations ministérielles, tenues en octobre 1949, prévoit que des mesures spéciales devront être envisagées pour tenir compte des conditions naturelles particulières de l'agriculture luxembourgeoise et qu'il y aura lieu de s'inspirer en cette matière des dispositions en vigueur dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, en tenant compte des répercussions que le régime spécial pour le Luxembourg pourrait avoir sur l'agriculture belge ou néerlandaise.

Les organisations professionnelles, ayant à diverses reprises demandé à être associées aux travaux de Benelux, je suis en mesure d'annoncer que le Gouvernement luxembourgeois, tout comme les Gouvernements belge et néerlandais, est en voie de constituer un Comité consultatif des milieux économiques intéressés aux questions de Benelux. Ce Comité sera appelé à donner son avis sur les questions qui lui seront soumises. Ainsi les milieux industriels et agricoles seront davantage mêlés à la constitution et au fonctionnement de l'Union Benelux. Le Gouvernement espère que les secteurs industriels et agricoles — aussi bien les patrons que les ouvriers — tireront profit de la collaboration envisagée par une appréciation objective de leurs intérêts.

D'après les plans du Gouvernement, ce Comité serait composé de personnalité appartenant aux principaux syndicats, aux organisations professionnelles représentant l'agriculture, la viticulture, le commerce et l'industrie, l'artisanat et l'une ou l'autre catégorie de consommateurs.

Le Comité qui pourra être rattaché au point de vue administratif au Comité National de l'Economie

sera appelé à donner son avis au Gouvernement au sujet des questions qui lui auront été soumises.

Benelux en tant que Union économique est en voie de prendre corps. La mise en place des organes, la fixation de leurs attributions, la négociation des mesures transitoires destinées à éviter aux économies nationales les heurts inhérents à une intégration trop brusque des trois économies; tout cela est une garantie pour la réalisation de l'œuvre commune. Mais il ne faut pas se cacher que la réussite de Benelux demeure subordonnée à la solution de la question des paiements multilatéraux. En ce sens donc la réussite de Benelux est liée à la réussite du Plan Marshall.

Les traités internationaux.

Le nombre des accords internationaux conclus par notre pays a augmenté considérablement.

A ce propos je me permets de dire un mot de quelques questions d'ordre pratique et d'organisation intérieure. Comme vous le savez, la Chambre possède un large droit de regard sur les engagements internationaux du pays. La réforme constitutionnelle de 1919 a voulu que tous les traités soient soumis pour approbation à la Chambre des Députés.

Il était entendu à l'époque que cette procédure ne serait applicable qu'aux traités proprement dits et que le Gouvernement garderait son ancienne liberté d'action pour la conclusion d'arrangements qui sont du ressort de l'administration courante. Comme cette distinction n'a pas trouvé de place dans le texte de la Constitution, mes services sont constamment en face de problèmes délicats d'interprétation. Des accords sans grande importance, conçus pour la solution rapide de problèmes d'administration courante, par ailleurs sans intérêt politique et sans conséquences juridiques, doivent passer par la procédure parlementaire. Cette procédure peut parfois durer jusqu'à deux ans. Le Parlement et le Conseil d'Etat se sentent encombrés par ces accords secondaires, l'administration est arrêtée dans l'accomplissement de certaines de ses fonctions, les particuliers se plaignent des lenteurs. Des travaux préparatoires sont en cours afin de présenter à la Chambre une solution à la fois pratique et respectueuse de ses prérogatives.

Messieurs, je suis arrivé à la fin de mon exposé général sur le Budget des Affaires Etrangères. Je me réserve de traiter l'une ou l'autre question à propos de l'examen des articles. J'ai voulu tout au long de mon exposé donner surtout l'impression que notre politique étrangère est inspirée par notre profonde conviction que la solidarité internationale est une réalité et la coopération entre les peuples une nécessité inéluctable. Et s'il m'est permis d'émettre un vœu, il me semble que le meilleur que je puisse formuler se résume dans l'espoir de voir les mois à venir, sur le plan international, contribuer à consolider la paix et sur le plan intérieur, malgré les controverses inévitables, permettre à notre pays de faire face, dans le calme, la paix sociale et le travail, aux difficultés que deux guerres mondiales ont léguées au monde et à notre pays.

Budget 1950

Déclaration de M. Pierre Dupong,

Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances,
concernant le budget et les Finances du Grand-Duché de Luxembourg

A la Chambre des Députés, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat et des Finances, a fait la déclaration suivante concernant les Finances du Grand-Duché et le Budget pour 1950:

Le budget ordinaire pour 1950 boucle par un excédent favorable de 19 millions, tandis que le budget extraordinaire fait ressortir un solde passif de 421 millions. Le déficit total s'établit donc à 402 millions. En reportant les excédents de dépenses des années écoulées, ce déficit s'augmente de 415 millions. Ces déficits résultent uniquement de dépenses extraordinaires, les budgets ordinaires étant en équilibre depuis 1947. Le déficit deviendrait inquiétant, si on ne pouvait mobiliser des recettes extraordinaires suffisantes. Ceci n'est pas le cas. L'Etat a la possibilité de recourir à l'emprunt, les réserves du séquestre sont à sa disposition.

Un des buts essentiels que le Gouvernement se propose d'atteindre est la réduction des dépenses. Le Ministre donne alors quelques détails sur les dépenses résultant de l'Administration de l'Etat, qui sont de l'ordre de 889 millions. On critique souvent le nombre du personnel de l'Etat, dit le Ministre; en 1938, il était de 4350 fonctionnaires et actuellement de 5655 unités, sans tenir compte des employés temporaires. En comparant ce chiffre au nombre des fonctionnaires belges, on ne peut pas dire qu'il soit anormal.

Les dépenses pour l'armée se montent pour 1950 à 82 millions de dépenses ordinaires et 100 millions de dépenses extraordinaires.

Il faut en retrancher 30 millions pour trouver le montant exact des dépenses pour le service obligatoire qui n'existait pas avant la guerre.

Les dépenses d'ordre social sont de 230 millions contre 26 en 1938. Ceci montre l'effort fait jusqu'ici pour atteindre une amélioration des institutions sociales, rentes de vieillesse et d'invalidité, caisses de pension, construction d'habitations à bon marché, crédit à bon marché.

La situation financière des chemins de fer est mauvaise; le subside accordé en 1949 était de 125 millions, pour 1950, le budget prévoit 244 millions à cette fin.

La dette publique est de 7,69 milliards. Il faut en retrancher 2,19 milliards qui ne portent pas d'intérêts et constituent notamment une couverture en Bons du Trésor pour la Banque Nationale de Belgique en contrepartie de la circulation monétaire belge. Il reste donc 5,49 milliards.

Fin 1948, la dette consolidée était de 1,95 milliard et fin 1949 elle s'établissait à 1,93 milliard. Par la dévaluation, ce chiffre se trouve porté à 2,02 milliards.

La dette flottante s'établit à 4,71 milliards; en en déduisant les Bons spéciaux sans intérêts, la dette flottante à charge d'intérêts pour l'Etat s'établit définitivement à 1,27 milliard. Notre dette publique ne grève pas exagérément le budget, si on la compare à celles de nos partenaires, la Belgique et la Hollande. La dette publique totale s'établit ainsi à un chiffre d'environ 3,3 milliards. La charge annuelle de la dette publique est de 196 millions, c'est-à-dire 9,6 % des dépenses ordinaires. La dette publique est de 12.400 francs par tête de la population. Par rapport à la fortune nationale, ceci représente 5,5 %.

Le budget dépend de la situation économique. Depuis le début de 1950, on constate une certaine reprise de l'industrie sidérurgique qui souffre, pour le moment, de la concurrence française et allemande, se trouvant actuellement avantagées par des salaires inférieurs aux nôtres. Mais notre industrie est encore en voie de modernisation, ce qui contribuera sans doute à améliorer son prix de revient.

La balance commerciale du Grand-Duché était active en 1949; les comptes d'épargne étaient en augmentation de 350 millions et les comptes de dépôts à vue de 89 millions. Les recettes de l'impôt sur le chiffre d'affaire restaient constantes durant les premiers mois de l'année.

Le Ministre d'Etat, M. Pierre Dupong, termine en constatant que le pays a rattrapé ses pertes matérielles causées par la guerre et qu'il a développé ses institutions sociales.

Le Grand-Duché commémore le Centenaire de la Naissance de S. G. Thomas

Les 15 et 16 avril 1950, le Grand-Duché de Luxembourg a commémoré le centième Anniversaire de la naissance de Sir Sidney Gilchrist Thomas, dont l'invention rendit possible l'exploitation industrielle des riches gisements de fer qui se trouvent au sud du territoire luxembourgeois.

En effet, l'invention du procédé basique de déphosphoration de la fonte et de l'acier est à l'origine du développement prodigieux de l'industrie lourde du Bassin Minier et par là de l'essor économique général du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Association des Ingénieurs et Industriels Luxembourgeois ouvrit le cycle des cérémonies de commémoration par deux causeries diffusées sur les ondes de Radio-Luxembourg le vendredi, 14 avril. La première de ces causeries fut faite par M. Alphonse Diederich, Ing. dipl., Président de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels. M. Alphonse Diederich esquissa rapidement le programme des cérémonies commémoratives luxembourgeoises et s'étala plus longuement sur l'acquisition de la première licence d'exploitation du procédé Thomas au profit du Grand-Duché. Le 21 avril 1879, la Société en commandite des Forges d'Eich, Metz & Cie, à Dommeldange, grâce à la perspicacité de son directeur, M. Norbert Metz, s'assura la première licence d'exploitation sur le Continent du nouveau procédé qui permit de transformer en acier au convertisseur Bessemer la fonte phosphoreuse. Le génial inventeur lui-même fut à deux reprises, en 1881 et 1882, l'hôte de la Société de Forges Metz & Cie, et le 18 mars 1886 la première charge d'acier fut soufflée à l'aciérie de Dudelange nouvellement construite.

Une deuxième causerie fut faite par M. J.-P. Zanen, Ingénieur agricole, Directeur honoraire des Services Agricoles de l'Etat. L'orateur s'adressa plus particulièrement à la population agricole du pays. M. Zanen retraça certains aspects de l'aridité stérile des paysages ardennais et de vastes étendues du « Gutland » qui firent des paysans luxembourgeois des gens parfois extrêmement pauvres. L'utilisation des scories Thomas changea foncièrement la situation des agriculteurs et éleveurs; les premières expériences tentées avec ce nouveau produit qui amena à nos terres le phosphate déficient furent concluantes et au cours des 50 années écoulées l'agriculture luxembourgeoise utilisa 1.200.000 tonnes de scories Thomas et en 1950 la consommation de ce précieux engrais sera de 35.000 tonnes.

Le samedi, 15 avril, se déroula une séance académique à la salle des fêtes du Casino de l'ARBED à Esch-sur-Alzette.

La présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean démontrait l'intérêt que portait à cette manifestation la Maison Grand-Ducale et soulignait les sentiments de reconnaissance du Grand-Duché envers le grand inventeur anglais. S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre du Travail, M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur et Ministre des Affaires Economiques a. i., ainsi que S. Exc. M. G. C. Allchin, Ministre de S. M. le Roi de Grande-Bretagne à Luxembourg, rehaussaient par leur présence l'éclat de cette imposante manifestation.

M. le Président Alphonse Diederich adressa l'allocution de bienvenue à l'assistance.

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Demain, 16 avril, il y aura exactement cent ans depuis le jour où, à Canonbury-lez-Londres, est né Sidney Gilchrist Thomas, le grand inventeur, dont la découverte a eu la plus heureuse influence sur le développement des Sidérurgies qui se trouvent basées sur l'emploi des minerais phosphoreux lorrains-luxembourgeois.

C'est pour fêter dignement ce Centenaire que nous vous avons conviés en cette salle.

Comme Président de l'Association des Ingénieurs, Architectes et Industriels Réunis j'ai l'agréable mission de souhaiter une cordiale bienvenue aux personnalités qui ont bien voulu honorer nos assises de leur présence.

Ma première pensée ira à l'adresse de l'Auguste Personne de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, notre Président d'Honneur. Je salue bien respectueusement Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, qui a daigné rehausser cette séance académique de Sa Haute Présence, afin de souligner l'importance que notre Maison Souveraine veut attacher au Centenaire que nous nous apprêtons à fêter.

Notre Association se trouve hautement honorée par l'exceptionnelle délégation du Gouvernement. Nous sommes particulièrement reconnaissants à notre Premier Ministre, S. Exc. M. Pierre Dupong, d'être venu personnellement prendre part à ces manifestations organisées en l'honneur de Thomas, dont la découverte a valu à notre pays un essor incomparable. Nous remercions à son tour le Ministre de l'Economie Nationale, M. Eugène Schaus, qui a voulu marquer l'intérêt que son Département prend à notre fête. Je souhaite la bienvenue à Leurs Excellences MM. les Ministres accrédités à Luxembourg des nations qui ont eu les attaches les plus marquées avec Thomas. A ce titre, je salue avec reconnaissance S. Exc. Sir Allchin, le représentant

du grand pays qui a donné le jour à notre illustre jubilaire et bienfaiteur.

Je me tourne vers M. le Ministre Plénipotentiaire de la France, le pays où Thomas dort son dernier sommeil au cimetière de Passy. Une destinée du hasard aurait-elle voulu, par l'intermédiaire de l'éminent inventeur, marquer par cette coïncidence un lien prophétique entre les deux grandes nations?

Je remercie S. Exc. le Vicomte Berryer qui représente si dignement à Luxembourg notre alliée économique, la Belgique, d'avoir voulu assister à ces fêtes.

Je dis merci au Bourgmestre de la Ville de Luxembourg qui nous a largement aidé dans notre tâche d'organisation et celui de la Ville d'Esch qui nous a accueillis si hospitalièrement en sa sympathique cité.

Je salue la délégation de la sidérurgie belge, qui s'apprête à commémorer le Centenaire de Thomas dans le cadre grandiose de la Foire de Liège où, le 10 mai prochain, elle nous convie à une imposante suite de conférences, auxquelles bon nombre de nos compatriotes et collègues ne manqueront d'assister. Je prie M. Driesen, Directeur Général de la Société Cockerill, qui représente cette sidérurgie chez nous, de dire à M. Decoux combien nous avons regretté qu'au dernier moment il a été empêché de venir à Luxembourg. Le Département scientifique se trouve représenté ici par mon ami M. le Professeur Thyssen de l'Université de Liège et M. Coheur, Directeur du Centre de Recherches.

Les relations particulièrement cordiales qui ont toujours existées entre notre Association et celle des Ingénieurs Civils de France nous ont valu la belle délégation où je me plais de saluer M. le Délégué Général Lecomte, un très vieil ami de notre pays et de notre Association.

La Société Française de Métallurgie nous a délégué son ancien Président, M. Nicolau, Ingénieur Général, et M. Eugène Dupuy, Secrétaire Général et Président de la Revue française de la Métallurgie.

Ces deux Associations réunies fêteront à leur tour à Paris le même Centenaire, à la date du 5 mai prochain, et nous nous réjouissons d'aller représenter notre Association à ces fêtes.

Le Centre de Documentation Sidérurgique de Paris nous a envoyé son Directeur M. Chaumelle.

L'Iron and Steel Institute de Londres a eu la délicate attention de se faire représenter par le très sympathique M. Paul List, un de leurs membres les plus représentatifs. J'ai reçu ce matin une lettre charmante des Président et Secrétaire Général qui ont vivement regretté ne pas pouvoir être avec nous.

Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance de notre Association aux Directions Générales de nos grandes sociétés sidérurgiques pour la bienveillance qu'elles ne cessent de lui témoigner. Le Président de l'ARBED, M. Aloyse Meyer, qui se trouve loin du pays, s'est excusé de ne pouvoir être avec nous en ce moment. Je salue M. Chomé, Directeur Général de l'ARBED, M. Roger, Directeur Général, et M. Lemaire, Directeur Général adjoint

de HADIR, ainsi que M. Fourneau, Directeur Général de Rodange.

Encore un mot de remerciement à l'adresse de tous nos membres qui nous ont aidés dans l'organisation de ces fêtes et un sincère merci aux distingués représentants de la Presse qui ont voulu s'intéresser à notre manifestation.

Force m'est d'arrêter ici mon énumération individuelle, de crainte d'allonger démesurément mon allocution. Laissez-moi dire un grand merci collectif à vous tous qui vous êtes rendus à notre appel.

Je viens de signaler que l'Angleterre, la France et la Belgique ont décidé de fêter le Centenaire de Thomas, et voilà que c'est notre minuscule pays qui ouvre les bans! Manque de modestie pourrait-on croire; non, comme personne n'avait retenu la date exacte de la naissance du jubilaire, nous avons cru bien faire de la choisir pour nos festivités.

Nous vous avons convié à Esch pour souligner par là qu'il s'agit avant tout d'une fête sidérurgique, intéressant donc spécialement notre Bassin Minier, représenté par sa métropole Esch-sur-Alzette.

Nous avons eu le souci de réserver à la manifestation Thomas un caractère digne, mais sobre, tel qu'il convient de le faire en ce moment.

Notre première conférence a pour titre « L'Introduction du Procédé Thomas dans la Sidérurgie luxembourgeoise ». Elle montrera toute l'importance de la découverte du génial inventeur sur l'activité industrielle, l'économie nationale et l'agriculture; en d'autres mots, sur la propriété de tout le pays. On ne dira jamais assez haut quelle immense dette de reconnaissance le Luxembourg a contractée vis-à-vis du grand citoyen anglais, qui semblait né pour les plus hautes destinées, si la mort n'était venue mettre un terme prématuré à cette vie exceptionnelle qui a déjà cessé à 34 ans.

Je m'interdis d'entrer plus loin dans le sujet de l'œuvre de Thomas, de peur de trop effleurer celui qui sera traité devant vous par un de nos membres actifs, M. Nicolas Mousel, dont la situation à l'aciérie de Belval le qualifie tout spécialement pour cette tâche. »

Ensuite, M. Nicolas Mousel, Ingénieur U. I. Lv., Chef de service à l'aciérie d'Arbed-Belval, monta à la tribune pour sa conférence monumentale sur la vie et l'œuvre de S. G. Thomas, dans laquelle s'étalait une érudition très profonde rehaussée par des détails pittoresques et intéressants. Revenant finalement à l'importance qu'eut l'invention, l'orateur termina sur les paroles suivantes: « Nous convions toute la population de nos villes et de nos campagnes, nos concitoyens du nord autant que ceux du bassin minier, à un rendez-vous national à cette tombe à laquelle on a confié la dépouille du grand Sidney Gilchrist Thomas. L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels a le privilège d'être au pied de cette tombe l'interprète de l'hommage unanime de notre pays, hommage d'immense reconnaissance pour cet homme qui, en inventant les moyens de mettre à profit les richesses minérales de notre sol national, est devenu le créateur de sa prospérité. »

Fortement applaudi, M. Mousel céda la parole à M. Francis Meunier, Ingénieur A. I. Ms., Professeur de métallurgie à la Faculté Polytechnique de Mons, qui parla de l'« Etat actuel et des perspectives d'évolution du procédé Thomas ».

Après les vifs applaudissements de l'assistance, M. Alphonse Diederich remercia les conférenciers pour leurs brillants exposés et fixa rendez-vous à l'assistance au Casino de Luxembourg où eut lieu le banquet de clôture des manifestations de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels en l'honneur de Sidney Gilchrist Thomas, banquet auquel assistèrent, à côté de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre du Travail, les sommités du monde des ingénieurs ainsi que de nombreux hôtes de la métallurgie luxembourgeoise et étrangère.

Fête de Commémoration à la Métropole du Bassin Minier.

Le dimanche, 16 avril, se déroulèrent des cérémonies commémoratives à la Métropole du Bassin Minier que la Municipalité d'Esch-sur-Alzette avaient organisées en l'honneur de l'inventeur S. G. Thomas.

A la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, face au portrait richement orné de fleurs et de drapeaux, un auditoire recueilli écoutait tour à tour les orateurs officiels. M. l'Ingénieur Francis Logelin,

La 28^e Division d'Infanterie de l'U. S. Army, décorée de la Croix de Guerre Luxembourgeoise

La 28^e Division d'Infanterie de l'Armée américaine qui, durant les sombres mois de l'année 1944, participa activement à la libération du territoire luxembourgeois, vient d'être décorée de la « Croix de Guerre Luxembourgeoise ». En effet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, sur le rapport de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force armée, vient de décerner cette distinction honorifique à la vaillante Division.

La cérémonie de la remise de la « Croix de Guerre » se déroula jeudi, 20 avril 1950, dans les salons de la Légation du Grand-Duché de Luxembourg à Washington sous la présidence de S. Exc. M. Hugues Le Gallais, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg.

M. le Ministre Hugues Le Gallais remit la décoration au Commandant actuel de la Division, le Général Daniel B. Strickler et au Général Norman D. Cota, Commandant de la Division durant la « Bataille de Bastogne », en présence d'un grand nombre de personnalités dont nous citerons Mrs. Perle Mesta, Ministre des U. S. A. à Luxembourg, M. l'Ambassadeur Davies, les Généraux Haislip, Gruenther et Ridgway, Chefs d'Etat-Major Adjoints,

Président du Syndicat d'Initiative d'Esch-sur-Alzette, retraça les différentes étapes de l'évolution sidérurgique luxembourgeoise et par là plus particulièrement de l'importance des inventions de Bessemer et de Thomas.

Le second orateur était M. P. Boutonay, Ingénieur en Chef des Aciéries de Longwy, qui fit un exposé sur l'aspect scientifique du procédé Thomas.

Le troisième rapport fut présenté par M. Carlo Hemmer, Secrétaire Général de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, qui examina l'influence du procédé Thomas sur le développement économique du Grand-Duché.

Le dernier orateur fut M. l'Echevin A. Krier, Membre du Parlement luxembourgeois, qui étudia la répercussion des travaux de S. G. Thomas sur l'émancipation sociale de la classe ouvrière. M. Krier démontra que le progrès économique et social du pays a été consolidé grâce à la part prépondérante du travail collectif fourni par l'ensemble des ouvriers mineurs et métallurgistes luxembourgeois.

A la fin de l'imposante cérémonie, M. Michel Rasquin, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, procéda à l'inauguration solennelle du buste de Sir Sidney Gilchrist Thomas, grand bienfaiteur de la Ville d'Esch-sur-Alzette et du pays.

Les cérémonies se terminèrent par un concert donné par l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alzette sous la direction de M. le Prof. A. Tanson.

le Général Vaughan, Aide militaire du Président Truman, M. Griffith, Secrétaire Adjoint de la Défense, M. Alexander, Secrétaire Adjoint de l'Armée, le Sénateur Martin, ancien Commandant de la 28^e Division d'Infanterie, MM. les Députés de l'Etat de Pennsylvanie Barrett, Granahan, Chudoff, Green, Flood, Fenton, Simpson, Lind, van Zandt, Kelley, Kearns, Corbett, Fulton, le Colonel Biddle, du Département de l'Armée, M. André Wolff, Commissaire à l'Information à New-York.

En outre, des officiers et soldats de la 28^e Division d'Infanterie assistèrent également à la cérémonie.

S. Exc. M. Hugues Le Gallais souhaite la bienvenue à ses hôtes américains et donna libre cours à sa satisfaction de voir les liens, qui unissent les U. S. A. au Luxembourg, se resserrer encore davantage, et les Généraux Strickler et Cota remercièrent chaleureusement M. le Ministre Le Gallais de la décernation de la « Croix de Guerre » à leur Division. M. le Sénateur Edward Martin, ancien Commandant de la 28^e Division d'Infanterie, prit à son tour la parole, et S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des U. S. A. à Luxembourg, clôtura le cycle des discours en soulignant que le souvenir de

la 28^e Division d'Infanterie américaine est toujours vivace au Luxembourg.

Un diner réunit ensuite les hôtes de S. Exc. M. Hugues Le Gallais.

La citation que comporte la décoration de la 28^e Division d'Infanterie est conçue dans les termes suivants:

« The Twenty-eighth Infantry Division, Army of the United States, is cited and awarded the "Croix de Guerre 1940-45" for military operations during the month of September 1944 in the Grand Duchy of Luxembourg which resulted in the driving of the German Army from Luxembourg soil and the liberation of Luxembourg from the Nazis, thereby restoring to the citizens of Luxembourg their basic

Manifestations Anglo-Luxembourgeoises

A Luxembourg ont eu lieu du 2 au 19 mars 1950 différentes manifestations d'amitié anglo-luxembourgeoises, dans le cadre d'une « Semaine Anglaise », organisée par la British-Luxembourg Society.

Le cycle des manifestations débuta par la représentation de gala, au Cinéma Marivaux, le 2 mars, du film en couleurs de la production anglaise d'après-guerre « The Red Shoes », présenté par Mr. Ronald Crichton du British Council à Bruxelles. La soirée dont le bénéfice fut versé à l'OEuvre de Vacances des Enfants Anglais à Luxembourg était placée sous les auspices de la British-Luxembourg Society.

Le 8 mars eut lieu dans la Salle des Fêtes du Casino une Soirée Anglo-Luxembourgeoise. Y prêtèrent leur concours le Quatuor de l'Ecole Normale d'Instituteurs, les Compagnons de la Scène et l'Office du Film Scolaire. Au programme figuraient des films, des poésies et des chansons.

Le 11 mars s'est ouverte au Musée de l'Etat une Exposition de Livres Anglais, comprenant 1.500 volumes groupés dans différentes sections. L'exposition qui présentait un aperçu général de l'édition britannique contemporaine avait été organisée en coopération avec le British Council et avec le concours du Musée de l'Etat et de la Bibliothèque

individual rights. During these operations the Twenty-eighth Infantry Division swept on a north-south line through Luxembourg, liberating E'sleck, including the towns of Wiltz, Clervaux, Weiswampach, and Trois-Vierges. One combat team of the Division, the 112th Combat Team took part in the liberation of Luxembourg City on September 11, 1944. Later, during the month of December 1944 this same Division, suffering extremely heavy casualties, gallantly defended Luxembourg soil in the Battle of the Bulge, taking the full impact of the German assault on its Division front and delaying the advance of elements of nine German divisions for four days, thereby allowing reinforcements to assemble at Bastogne, Belgium, and stop the German advances. »

Nationale. A l'occasion du vernissage, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction de Henri Pensis, donna un Concert de Musique Anglaise dans les salles du Musée de l'Etat.

Le 13 mars, dans la Salle des Fêtes du Casino, Mr. C. F. S. de Winton, British Council Representative for Belgium and Luxembourg, fit une conférence en langue anglaise sur G.-B. Shaw.

La « Semaine Anglaise » se termina par un concert militaire de la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, Chef de musique. Ce concert de compositeurs anglais eut lieu à la Place d'Armes, le 19 mars.

Aux manifestations assistèrent, à côté de S. Exc. M. Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne à Luxembourg, et des représentants diplomatiques et consulaires de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, de Suisse et de Pologne, MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, l'abbé Jean Bernard, Directeur du « Luxemburger Wort », représentant S. Exc. Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, ainsi que les membres du Comité de la British-Luxembourg Society.

L'Exposition « Tapisseries Françaises Anciennes et Modernes » au Musée de l'Etat

Sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Education Nationale et de M. le Ministre de France à Luxembourg s'est ouverte au Musée de l'Etat l'exposition « Tapisseries Françaises Anciennes et Modernes ». Elle fut organisée par le Service d'Education Esthétique, avec le concours de la Direction Générale des Relations Culturelles au Ministère Français des Affaires Etrangères, de l'Administration du Mobilier National Français, du Musée des Arts Décoratifs de Paris, du Musée National d'Art Moderne de Paris et de l'Association Française des Peintres-Cartonniers de Tapisserie.

L'exposition réunit quatre tapisseries anciennes des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles et des tapisseries modernes de Maurice Brianchon, Daragnès, Maurice Dufrené et Gilberte Coutant, Marcel Gromaire, Claude Idoux, Jacques Lagrange, Jean Lurçat,

Alfred Manessier, Henri Matisse, Pauline Peugniez, Jean Picart Le Doux, Marc Saint-Saëns, Michel Tourlière et Robert Vogensky.

Au vernissage de l'exposition qui eut lieu le 1^{er} avril 1950 assistèrent M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, M^{lle} Marcelle Campana, Conseiller à la Légation de France, LL. EE. MM. Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, et van der Maesen de Sombreff, Ministre des Pays-Bas, MM. Frédéric Muller, Consul de Suisse, G. Reuter, Echevin pour les Beaux-Arts, et Weicker, Président du Cercle Artistique, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie culturelle et artistique. Les discours d'inauguration furent prononcés par M^{lle} Marcelle Campana et M. le Ministre Pierre Frieden.

Traités, Conventions et Conférences

La Chambre luxembourgeoise a adopté par 45 voix contre 5 (communistes) le projet de la loi portant approbation de l'accord de défense mutuelle entre le Grand-Duché et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Washington le 27 janvier 1950.

Le projet de loi portant approbation des conventions générales et des accords supplémentaires sur la sécurité sociale conclus entre le Grand-Duché, la France et la Belgique a également été approuvé au cours de la même séance.

*

Le 28 mars 1950, le Comité des Ministres et la Commission Permanente de l'Assemblée du Conseil de l'Europe ont examiné à Strasbourg les problèmes de la coordination plus intime de leurs travaux et de l'intégration de l'Allemagne.

Le Luxembourg y était représenté par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Majerus, Conseiller de Gouvernement luxembourgeois.

*

Le 1^{er} avril 1950 a eu lieu à La Haye une conférence des Ministres de la Défense des Pays signataires du Pacte de l'Atlantique.

M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, y représentait le Luxembourg.

*

La 8^e session du Conseil Consultatif du Pacte de Bruxelles a eu lieu à Bruxelles, le 16 avril 1950, sous la présidence de M. van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

Le Luxembourg était représenté à cette conférence par M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, et M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères.

A la fin de la séance, le communiqué suivant fut publié:

« Les Ministres des Affaires Etrangères des cinq pays signataires du Traité de Bruxelles: Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni, ont signé deux conventions et un accord complémentaire qui élargiront le champ déjà important de leur collaboration en matière sociale.

La première convention multilatérale concerne les stagiaires et a pour objet d'encourager les jeunes gens à perfectionner leurs connaissances professionnelles et linguistiques en prenant un emploi à l'étranger. Elle établit les principes sur lesquels sera fondée la réglementation de ces échanges, par exemple en ce qui concerne le taux de rémunération des stagiaires, la durée des permis de travail et l'exemption de taxes, droits, etc. sur ces permis.

La seconde vise les travailleurs frontaliers et cherche à harmoniser en un instrument multilatéral général les principes qui régissent les conditions de travail des frontaliers en ce qui concerne par exemple les cartes de travailleurs frontaliers, la rémunération de ces derniers et l'aide aux travailleurs sans emploi.

L'accord complémentaire règle certaines modalités d'application de la convention d'assistance sociale et médicale signée le 7 novembre dernier par les Ministres des Affaires Etrangères. Elle traite notamment des conditions du rapatriement et énumère les mesures législatives qui, dans les cinq pays, réglementent l'assistance sociale et médicale.

*

Une convention concernant la construction par le Luxembourg d'un barrage à Rosport sur la Sûre a été signée le 25 avril 1950 à Trèves. Ont signé en présence de M. Julitte, Délégué du Commissaire pour le Land Rhénanie-Palatinat dans le district de Trèves, pour le Luxembourg: M. Robert Schaffner, Ministre des Transports et de l'Electricité, et M. Albert Wehrer, Ministre Plénipotentiaire, Chef de la Mission luxembourgeoise en Allemagne, et pour l'Etat Rhénanie-Palatinat: M. Altmeyer, Ministre-Président du Conseil des Ministres de l'Etat Rhénanie-Palatinat.

Les participants à la cérémonie ont été ensuite les hôtes de la Ville de Trèves et de M. Julitte.

*

L'application de l'accord culturel belgo-luxembourgeois.

Le programme pour 1950-1951.

En présence de M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, et du Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et sous la présidence du Secrétaire général J. Kuypers, a eu lieu les 28 et 29 avril 1950 au Ministère de l'Instruction publique la 3^e session plénière de la commission mixte chargée de l'application de l'accord culturel belgo-luxembourgeois.

La délégation luxembourgeoise, présidée par le professeur Erpelding, se composait de MM. Stum-

Benelux en marche

Le IV^e Congrès Economique Benelux.

Le IV^e Congrès Economique Benelux, organisé par le Comité de Rapprochement Benelux, a eu lieu à Bruxelles les 17 et 18 mars 1950, sous la présidence de M. Ph. van Isacker.

On remarquait notamment dans l'assistance MM. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, F. Beelaerts van Blokland, Vice-Président du Conseil d'Etat néerlandais, G. Beelaerts van Blokland, Conseiller à l'Ambassade des Pays-Bas, Suetens, Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Jaspar et Cartuyvels, respectivement Secrétaire Général et Secrétaire Général adjoint de l'Union Douanière hollandobelgo-luxembourgeoise, van Schaardenburgh, Président de la Chambre de Commerce néerlandaise, van Romburgh, ancien Ministre des Pays-Bas à Bruxelles, etc.

M. le Professeur Baudhuin, de l'Université de Louvain, présenta un rapport sur « La création d'organes supérieurs Benelux ».

La Sous-commission industrielle entendit un rapport de M. P. van der Rest sur « L'unification de l'organisation professionnelle en Benelux » et la Sous-commission commerciale examina le rapport

per, Meyers et Thinnis. Du côté belge, on notait la présence des professeurs Joseph Boekaert et François Clesses, de MM. Vandenborre et Verecken.

Après avoir approuvé l'exécution des échanges culturels réalisés en 1949, la commission mixte a élaboré son programme d'activité pour 1950 et 1951. Parmi les résolutions les plus importantes qu'elle a prises figure la mise à l'étude de projets d'organisation: 1^o de stage pour les étudiants de dernière année des facultés de médecine, des écoles techniques supérieures et de l'enseignement ménager, agricole et forestier; 2^o de rencontres d'instituteurs et de professeurs d'enseignement moyen; 3^o de voyages d'élèves de dernière année des écoles belges d'architecture pour étudier l'urbanisme dans le plan de reconstruction au Grand-Duché; 4^o de rencontres de leaders des divers groupements nationaux de jeunesse; 5^o de soirées belges dans le cadre de l'« Education Center », organisées cet été au château de Hollenfels à l'intention des étudiants américains visitant l'Europe; 6^o d'échanges de films didactiques, d'émissions de radiophonie scolaire et de documents iconographiques sur les deux pays.

En réponse à l'exposition d'artistes wallons contemporains, le Grand-Duché enverra cette année, à Gand, à Hasselt et à Namur, une exposition d'artistes luxembourgeois contemporains.

Dans le domaine musical, il a été décidé de procéder à l'échange de chorales populaires, de groupes de musique de chambre et de solistes.

de M. H. Zwarensteijn sur « La création de chambres de commerce Benelux à l'étranger ».

Le 17 mars, M. A. Mulier fit une conférence sur « La coordination de la politique économique extérieure de l'Union Belgo-Luxembourgeoise et des Pays-Bas dans le cadre de Benelux ».

C'est à M. Nicolas Margue, Président de la Section luxembourgeoise du Comité de Rapprochement Benelux, qu'incombait de prononcer l'allocution finale.

L'orateur ne cacha pas les difficultés auxquelles se heurte encore la réalisation de l'Union économique totale. En matières agricoles, financières et même d'organisation professionnelle, bien des obstacles doivent être fauchés. Mais le but à atteindre mérite que les efforts se poursuivent inlassablement. Déjà, au dehors des trois pays, on conçoit Benelux comme une entité réelle. Il faut qu'à l'intérieur aussi, le sentiment de la communauté d'intérêts se développe à travers les discussions inévitables. Il est souhaitable également que, dans le concert international, Benelux se présente comme une force unie dont il faut tenir compte.

M. Margue conclut en formant des vœux pour que, pas à pas, on ne néglige rien pour avancer vers la réalisation d'une Union solide et positive, basée

sur des conventions qui s'amélioreront à mesure que l'expérience apportera ses enseignements.

Le même jour, le IV^e Congrès Benelux termina ses travaux et publia les quatre résolutions dont voici l'essentiel :

1^o Le congrès attire l'attention des trois gouvernements Benelux sur la nécessité de créer un organe interparlementaire destiné à coordonner les efforts des trois gouvernements; par ailleurs, il demande la collaboration du secteur privé notamment par la consultation obligatoire dès la mise à l'étude des problèmes.

2^o Le congrès demande qu'en vue de la création de chambres de commerce Benelux à l'étranger, avis soit demandé aux chambres de commerce belges, néerlandaises et luxembourgeoises à l'étranger ou aux organismes similaires existant actuellement.

3^o Le congrès estime qu'il n'est pas indispensable que la législation en matière d'organisation professionnelle soit uniforme, mais que les différences ne peuvent être telles qu'elles constituent une source de difficultés pour le fonctionnement de l'union économique. Une commission fera rapport plus détaillé à un prochain congrès.

4^o Le congrès constate que la libéralisation de presque tous les produits industriels pour le commerce entre la Hollande et l'Union Belgo-Luxembourgeoise doit être d'un intérêt décisif pour la coordination de notre politique économique; il est d'avis cependant que si cette politique de liberté est également appliquée progressivement aux autres pays, elle doit conduire au rétablissement de la balance de paiement comme condition essentielle pour des rapports financiers sains dans le cadre de Benelux, conclut que la réalisation de l'union économique doit être développée systématiquement suivant les possibilités qui se présentent dans la conviction que chaque pas en avant nous rapproche davantage de la solution définitive.

Comité de Rapprochement Benelux.

Séance du 25 avril à Luxembourg.

Le Conseil Général des trois pays du Comité de Rapprochement Benelux, réuni à Luxembourg sous la présidence de M. Nicolas Margue, Président de

la Section luxembourgeoise, en présence de M. F. Beelaerts van Blokland, Président de la Section néerlandaise, et de M. J. van Overbeke, Vice-Président de la Section belge, a consacré ses délibérations à l'étude des moyens capables d'intensifier et de coordonner la réalisation de son programme, tant sur le plan économique que sur celui des rapports de Benelux en général. Il s'est occupé notamment de la revue Benelux, de la création des sections Benelux à l'étranger, de l'organisation méthodique des Congrès, de la commémoration du Ve Anniversaire de la création du Comité de Rapprochement et de la réalisation d'un film de propagande.

Suppression des passeports entre les pays de Benelux.

A partir du 1^{er} avril 1950 les passeports ont été supprimés entre les Pays-Bas d'une part, la Belgique et le Luxembourg d'autre part.

Les Belges et les Luxembourgeois peuvent entrer en Hollande, par les postes de passage ordinaires, sur présentation de leur carte d'identité. Bien que n'étant plus exigé, le passeport reste naturellement valable.

Les Néerlandais se rendant en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg doivent être en possession d'un certificat de nationalité.

Foire aux vins luxembourgeoise à Utrecht.

Afin d'ouvrir de nouveaux débouchés aux vins luxembourgeois en Hollande, les Associations viticoles luxembourgeoises de la Moselle organisèrent le 24 avril 1950, à l'Hôtel Esplanade à Utrecht, une « Journée de dégustation des vins de la Moselle luxembourgeoise ». Les vigneron y prirent contact avec les négociants néerlandais en vins. Dans le cadre de la « Journée » eut lieu un déjeuner auquel assistèrent le Corps diplomatique accrédité aux Pays-Bas et, du côté luxembourgeois, S. Exc. M. Auguste Collart, Ministre de Luxembourg à La Haye, M. Robert Kieffer, Directeur de la Station viticole, ainsi que M. Olinger, Attaché au Ministère de l'Agriculture, représentant M. le Ministre de la Viticulture.

Réception de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, à l'Académie Septentrionale

Au cours d'une séance solennelle qui eut lieu le 25 mars 1950 dans les Salons du Cercle Interallié à Paris, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a été reçu solennellement à l'Académie Septentrionale au fauteuil de Gabriel Hanotaux par M. Michel Missoffe, ancien Ministre de France au Luxembourg.

Assistaient à la séance Leurs Altesses Royales les Princesses Marie-Adélaïde et Marie-Gabrielle, M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de France, M. van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, le Baron Guillaume, Ambassadeur de Belgique, les représentants diplomatiques de Hollande et de Grande-Bretagne, MM. Antoine Funck, Ministre de Luxembourg à Paris, François Nothumb, Conseiller de Légation, Nicolas Hommel, Secrétaire de Légation, et Paul Siegen, Consul Général.

M. Michel Missoffe, ancien Ministre de France au Luxembourg, s'adressa à M. Bech et exprima sa satisfaction que, grâce à sa succession au fauteuil de M. Gabriel Hanotaux, le Luxembourg aurait la place qui lui revient dans la communauté septentrionale.

M. Bech remercia M. Michel Missoffe et prononça le discours de réception en hommage à son illustre prédécesseur, Gabriel Hanotaux.

« L'épreuve du discours de remerciements est toujours redoutable pour le nouvel académicien, puisqu'il doit concilier la modestie et la fierté. Comment ne pas se sentir modeste quand on vient siéger à côté de Paul Claudel et de Sir Robert Fleming? Comment faire sa fierté d'appartenir à une compagnie qui comptait hier encore dans ses rangs Rudyard Kipling, Maurice Maeterlinck et Gabriel Hanotaux? »

D'avoir à prononcer l'éloge de Gabriel Hanotaux, qui fut un des premiers historiens de ce temps et un grand serviteur de la France, rend encore plus sensible la disproportion que je sens en moi, entre l'honneur qui m'est fait et l'insuffisance de mes titres personnels à votre choix.

« Votre amitié a cherché à me faciliter les choses en me permettant de reporter cet honneur sur mon pays. »

L'histoire de sa vie que Gabriel Hanotaux a écrite sous le titre « Mon temps » nous aide à comprendre la vocation et l'œuvre de l'historien.

Il est né en 1853 en Thiérache. Quels charmants portraits, parvenu à l'âge où la mémoire embellit tout ce qu'elle touche, il nous a tracés de sa famille! Je vous avoue mon faible pour la grand-mère Zoé, que son mari prenait en croupe, en mettant par devant son sac d'écus, « car », disait-il, « il faut sauver d'abord ce que l'on a de plus précieux; les femmes se tirent toujours d'affaire. » Et avec

quelle émotion il nous a parlé de sa mère, « qui n'acceptait qu'avec méfiance les "honneurs" de sa vie politique » et qui, nonagénaire, ayant connu toutes les formes d'éclairage, de la chandelle à l'électricité, lui confiait avec philosophie: « Les hommes sont les mêmes sous toutes les lumières. »

Je ne voudrais pas dire que les belles pages qu'Hanotaux a vouées dans son « Histoire de la France contemporaine » au paysan français laborieux, économe et soucieux de son bien et au rôle qu'il a eu dans la formation de la France aient été inspirées par la désinvolte conduite de son grand-père, mais il est intéressant de constater que l'historien, à travers toute son œuvre, a pour ainsi dire confirmé l'aphorisme maternel en expliquant l'identité de l'action des Français au cours des siècles par la permanence de leur tempérament.

« Nous pouvons modifier nos lois, nos opinions, nos institutions », a dit un éminent historien, en parlant de cette conclusion fondamentale qui se dégage de l'œuvre de Gabriel Hanotaux, « le fonds moral demeure. Un Français du XX^e siècle ne diffère pas sensiblement d'un sujet de Louis XIV et il est toujours le Gaulois décrit par César, et qu'ont reconnu à travers les siècles ceux qui nous ont approchés et regardés. »

Lorsque, le 24 mars 1898, le Vicomte Eugène Melchior de Vogüé, l'auteur injustement oublié des « Morts qui parlent », reçut à l'Académie française le Ministre des Affaires Etrangères du Cabinet Méline, il lui dit: « Vous êtes sorti des environs de Saint-Quentin, ou plutôt non, vous n'en êtes jamais sorti; vous tenez par toutes les fibres de votre être à cette marche picarde. » Et l'ancien combattant de 1870 ajoutait: « C'est la brèche de notre Gaule, démantelée au Nord, la France n'a de ce côté ni barrière, ni montagnes, ni ceintures de mers ou de grands fleuves. Elle a les Picards. » Puis, comme la taquinerie académique ne perd jamais ses droits sous la coupole, il terminait son éloquent et patriotique couplet sur la vocation historique d'Hanotaux, issue de la terre picarde et guidée par son oncle historien, Henri Martin: « Ce vénérable druide vous conseille d'aller d'abord au Conservatoire pour vous débarrasser de votre accent picard. Ainsi fîtes-vous; l'accent tomba de vos lèvres dans votre cœur où vous le gardez. »

La chute est, certes, bien trouvée, mais je préfère croire mon ami Michel Missoffe qui affirme que jusqu'au dernier jour et malgré les leçons de Conservatoire, Hanotaux conserva l'accent de son sol natal.

Ce sol picard où, tout comme dans nos marches de l'Est, se sont heurtées depuis toujours, en de rencontres sanglantes, deux cultures et où le Passé reste vivant dans la mémoire des générations qui se succèdent. Hanotaux nous a dit lui-même dans

« Mon temps », comment dans cette ambiance de souvenirs douloureux et glorieux son imagination, dès ses jeunes années, se peuplait des grands de l'Histoire de France en même temps que s'éveillait en lui le sens de la tradition et son profond attachement à la terre natale.

A ce dernier sentiment Hanotaux restera fidèle pendant toute sa vie.

Brossant dans son « Histoire de la France contemporaine » le tableau de la France et de la race française, il décrit l'attachement au sol comme le sentiment le plus puissant de l'âme française et dont la permanence, à travers les siècles, en repoussant les convoitises du dehors, a permis à la France de s'unir et à donner au monde la plus belle civilisation depuis Rome et Athènes. La terre de France est composée de provinces, toutes diverses et l'une plus belle que l'autre. Comment ces provinces où le patriotisme régional était si vivace se sont intégrées, fondues dans la vie collective de la Nation, nul écrivain ne l'a mieux mis en lumière que Gabriel Hanotaux. Et nul n'a mieux dégagé les lois inéluctables dominant votre histoire qui au milieu de déchirements, de guerres et de révoltes ont établi à la création finale de la France une et indivisible.

Il est tout naturel qu'Hanotaux ait été captivé par deux artisans de cette unité, des figures incomparables de votre histoire nationale: Richelieu et Jeanne d'Arc, deux de ces êtres providentiels dont Hanotaux a écrit dans sa « Jeanne d'Arc »: « A certains carrefours d'histoire, des êtres admirablement doués et organisés paraissent. Leur existence est un prodige. »

Ce n'est pas en quelques lignes qu'on pourrait analyser, en quelques mots qu'on se permettrait de juger, un monument aussi considérable que celui qu'il a élevé à la gloire du grand cardinal, « histoire simple et vraie » de ce ministre tant calomnié, qui a sauvé, amplifié, unifié le royaume. Il est caractéristique pour la théorie de l'historien de l'influence du sol sur la race et ses grands hommes, qu'il n'hésite pas à dire que le frêle enfant à la figure triangulaire et à la mince silhouette qu'était le jeune Richelieu devra à son Terroir poitevin et angevin « la prudence, la mesure, la finesse, la passion à froid et l'action à chaud qui ont fait de lui un des bâtisseurs de la France ». Marie de Médicis aura beau dire: « Méfiez-vous de lui, il pleure comme il veut », et le Pape Paul V — auquel l'Evêque de Luçon avait dissimulé son âge véritable — pourra, dans un moment d'humeur, prédire qu'il serait un grand fourbe, l'œuvre de l'homme d'Etat devant qui s'inclinaient plus tard le Duc de Choiseul, et Talleyrand apparaît monumentale dans la biographie d'Hanotaux. Tant qu'on cherchera à saisir comment la Monarchie française a aboli « les pouvoirs intermédiaires », comment elle a acquis l'indépendance, l'unité, l'influence, le prestige, on relira le « Richelieu » d'Hanotaux.

Mais si le grand politique (qui avait obtenu pour votre pays « ce pré carré » entouré par les fleuves et par les montagnes constituant ses bornes natu-

relles et qui, devant l'avenir, avait fixé, sur la planète, les points d'attache du futur empire colonial français), si Richelieu mérite une place de choix dans votre Panthéon national, que dire, Messieurs, de Jeanne d'Arc? Ayant même que l'Eglise catholique l'eût rendue chère à ses Fidèles du Monde entier elle rayonnait d'une lumière universelle. Cet éclat, elle le devait à ce qu'Hanotaux décrit dans son ouvrage comme: « Les quatre Mystères de la Vie de Jeanne d'Arc ». Mystère de la formation, Mystère de la mission, Mystère de l'abandon, Mystère de la condamnation. Retracer les intrigues de la politique bourguignonne, reconstituer le Procès et ses Juges ne demandaient que les qualités habituelles d'un bon chartiste. Mais pour aborder le domaine du Surnaturel, de l'Inexpliqué, du Miracle, il faut de tout autres dons. Il fallait un Hanotaux fasciné par l'énigme dans l'Histoire et épris de grandeur, il fallait celui qui disait à Paul Valéry: « Je vins vers vous — je fus pris par l'énigme, par une sorte de grandeur obscure qui m'envoûtait. » Ecoutez-le parler du Mystère de la vie de Jeanne: « Le drame de l'abandon achève de donner à Jeanne cette dignité surhumaine... A Rouen, devant ses Juges, parmi les flammes... elle reprend le dialogue avec ses Voix. Ainsi alterne le rythme de cette prodigieuse carrière: la formation fut humaine; la mission divine; l'abandon fut humain; la condamnation sera divine. » Par sa foi, par sa vocation, par sa mission, Jeanne échappe aux lois communes; par le Mystère de sa mort, elle entre dans une gloire d'épopée qui la fait immortelle. Le divin est en elle. Elle est de celles qui ne meurent pas.

D'avoir élevé à Richelieu et à celle qu'on a justement baptisée « La Fleur des Histoires Françaises », ces superbes statues, suffirait, Messieurs, à la gloire d'un Historien.

Le sens de la grandeur, nous le retrouvons encore dans son « Histoire des Colonies françaises ». Œuvre remarquable non seulement par les vues d'avenir, l'ampleur et la précision de ses desseins, mais aussi par l'unité dont elle témoigne dans toute la vie d'Hanotaux. Elle n'est que le prolongement de son action politique. Et le principal mérite de l'Homme d'Etat ne fut-il pas d'avoir eu — suivant le mot célèbre de Talleyrand — « De l'avenir dans l'esprit ».

Sa collaboration avec Gambetta, Jules Ferry, Challemel-Lacour avait initié Hanotaux aux grandes affaires européennes et coloniales. Gambetta avait dit magnifiquement: « Non », à la Défaite, au moment même où Hanotaux, âgé de 18 ans, arrivait à Paris, humilié, mais ayant gardé toute sa fervente foi patriotique et prêt à puiser dans les enseignements de l'Histoire de France l'énergie pour refaire la grandeur de sa Patrie. Jules Ferry, c'est le Vosgien rude et froid dont deux grands succès diplomatiques (pour le canal de Suez et dans les mers de Chine) allaient entraîner la chute parlementaire et la plus prodigieuse impopularité. Challemel-Lacour, c'est le Normand, le prestigieux orateur qui, sur le Tonkin, l'Annam, Madagascar, pro-

nonce des discours aussi éloquents que mal accueillis. L'opinion publique n'avait pas compris que l'Empire serait l'œuvre de salut de votre grandeur retrouvée. Hanotaux, lui, avait compris. Et quand il s'installe à son tour, au Ministère des Affaires Etrangères, non plus comme Chef de Cabinet, mais comme Ministre des Affaires Etrangères, il est bien préparé aux tâches qui l'attendent.

Ces dix dernières années du XIX^e siècle offrent à l'observateur un parfait contraste. Tandis qu'à l'intérieur la France paraît affaiblie, divisée par la politique, elle offre à l'extérieur le spectacle, vingt ans après la défaite, d'un merveilleux redressement. Lorsqu'Hanotaux prit le Ministère des Affaires Etrangères en 1895, il avait un double objectif : Veiller aux droits de la France africaine et proclamer l'alliance franco-russe. Mais l'ère de la concurrence coloniale entre la France et l'Angleterre n'était pas encore close. L'Allemagne s'intéressait à l'Afrique du Sud et au Cameroun; le Maroc éveillait beaucoup de convoitises, les Russes s'opposaient aux conquêtes japonaises en Chine et ne perdaient pas de vue le Bosphore. Pour maintenir la Paix au milieu de tous ces antagonismes, il fallait avoir retenu la leçon de Richelieu, il fallait négocier et encore négocier — négocier dans une Europe où l'Allemagne avait acquis une grande prospérité industrielle et financière, mais était de vingt ans en retard dans cette politique coloniale désormais décisive pour le règlement des affaires mondiales. Le contraste entre la puissance militaire et économique de l'Allemagne et la faiblesse de sa politique en face de l'alliance franco-russe et à la veille de l'entente cordiale, voici bien la caractéristique des années qui précéderent la première guerre mondiale. Hanotaux et Delcassé furent les bons ouvriers de cette œuvre.

Elle ne les préserva pas, bien sûr, des critiques et de l'ingratitude populaire. Le Ministre des Affaires Etrangères de Méline se trouva écarté de la scène politique à quarante-cinq ans, à l'âge où la vigueur se conjugue avec l'expérience et où la prudence ne contrarie pas encore trop la hardiesse. Il revint, sans trop d'amertume, à l'Histoire. C'est à cette période que nous devons son chef-d'œuvre : « Jeanne d'Arc » et aussi ses méditations sur les causes et conséquences de la guerre de 1914. Leçons, hélas, non écoutées dans les années qui précédèrent la seconde guerre mondiale. Elles gardent, dans leur extraordinaire clairvoyance, encore aujourd'hui toute leur valeur.

Mon ami Michel Missoffe a fait, tout à l'heure, une rapide allusion à la part que prit Hanotaux à la création de la Société des Nations. Dès 1914 il n'avait cessé de renouveler, à chaque occasion, ses appels à la création de la Ligue de Genève. La ligue est morte, mais heureusement l'esprit de solidarité internationale qui l'avait créée est encore dans l'âme des peuples. Ceux qui se plaisent à charger la Société des Nations de la responsabilité de la catastrophe de 1940, oublient trop facilement qu'elle ne pouvait être un rempart contre la guerre. Conquise armée, elle était née, contrairement à Mi-

nerve, sans casque, armure et épée. Apte à dire le Droit, elle n'avait pas le pouvoir d'en assurer le respect. « Le juge sans gendarme », a dit Anatole France, « n'est qu'un pauvre rêveur. »

Hanotaux et Léon Bourgeois, au nom de la France, la voulaient armée et sans veto ce qui, alors, s'appelait la règle de l'unanimité. Ils n'ont pas été suivis, hélas, comme n'ont pas été écoutés ceux qui à San Francisco voulaient éliminer de la Charte des Nations Unies les mêmes sources des mêmes faiblesses et déceptions. J'ai représenté mon pays à la Société des Nations depuis 1925. J'y ai été témoin de la place que le consentement unanime des Hommes d'Etats réunis y donna à Gabriel Hanotaux, montrant de quelle estime universelle était entouré, au soir de sa vie, ce grand serviteur de la France.

L'homme d'Etat était profondément déçu de voir sa patrie frustrée des justes fruits de la victoire qui avait porté si haut son prestige et aussi de voir déjà menacée dans ses bases l'organisation internationale créée pour protéger la paix. Les illusions sont mères de déceptions et, en 1927, Hanotaux écrivait :

« ... A l'heure où nous sommes l'humanité à l'étroit sur cette planète-Terre, devenue soudain si petite, l'humanité est comme en suspens. On ne sait quoi de grand et d'extraordinaire se prépare et va naître. Le monde est aux écoutes dans une attente anxieuse. C'est vers ces lendemains, disputés entre le Crépuscule et l'Aurore, que nous nous tournons... » Ces paroles lourdes d'angoisse et d'un sinistre pressentiment, l'auteur des méditations sur les origines et les conséquences de la guerre de 1914 les a prononcées en recevant Paul Valéry à l'Académie Française.

Depuis lors, la catastrophe de la seconde guerre mondiale s'est abattue sur l'Humanité : Et les lueurs de l'aurore paraissent encore bien pâles à l'horizon. ... Avec Hanotaux il ne nous reste qu'à dire : « Le passé est passé. Nos yeux doivent être tournés vers l'avenir. L'histoire ne s'arrête pas : les hommes vivent d'espérance. »

Dans les heures tourmentées que nous vivons, l'œuvre de l'historien, habitué à considérer « la mer du passé et ses longues vagues », est une source réconfortante d'espérance. Car elle nous montre à chacune de ses pages que les hommes peuvent beaucoup sur leur destinée, que rien n'est fatal, ni inévitable s'ils restent fidèles à la pensée et à la gloire de ceux qui ont incarné le génie de leur race et si nos peuples gardent la foi agissante dans leurs valeurs morales et spirituelles qui font la grandeur de notre civilisation. Ces valeurs, ces « Franchises de l'Humanité », comme les appelle Barrès, qui nous sont communes, votre compagnie s'est donnée pour but et idéal de les enrichir et de les développer. Le pacte que vous avez conclu d'être, de peuple à peuple, l'intercesseur de ces valeurs n'est dirigé contre personne. Et je crois bien que c'est le premier pacte auquel j'adhère depuis la guerre, qui ne vaudra pas à mon pays d'être qualifié d'agresseur par ceux, qui nient et méprisent

tout ce qui nous rend à nous la vie digne d'être vécue. Et encore n'en suis-je pas bien sûr!

Mais, Messieurs, il y a le Midi! Là aussi j'ai mon apaisement. Car que seraient notre culture septentrionale et occidentale sans l'esprit méditerranéen, sans l'éternel génie gréco-latin? Et puis, Gabriel Hanotaux ne nous a-t-il pas tracé lui-même notre devoir envers le Midi, quand il a dit à l'historien auquel il confiait le soin de rédiger le premier volume de « L'Histoire politique de la Nation Française »: « Et surtout, n'oubliez pas le Midi. »

Messieurs, vous avez bien voulu penser que la place de mon petit pays était marquée dans votre entente régionale. Si nous sommes dignes de cet

honneur, ce sera parce que, placés entre deux cultures, c'est au génie de la France que par instinct nous demandons d'amplifier nos qualités natives et de les promouvoir à leur total épanouissement. Et si la culture française nous fournit l'aliment même et le ferment de notre vie intellectuelle, la bienfaisance de ce génie est pourtant telle que nous n'en restons pas moins très particulièrement nous-mêmes, comme le fruit qui tire sa saveur autant d'un terroir qu'à la lumière du jour.

A vous tous, Artistes, Ecrivains, Savants, je dis mon vif remerciement. »

La Reconstruction au Grand-Duché

Inauguration d'églises et d'écoles reconstruites

Pendant la guerre 1940-1945 et plus spécialement pendant l'Offensive des Ardennes furent détruites ou fortement endommagées bon nombre d'églises et d'écoles situées dans le nord du pays. Depuis lors la reconstruction a avancé à grands pas et différents villages ont déjà été fêtés la consécration ou l'inauguration de leur nouvelle église ou école.

Aux mois de mars et avril 1950, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, consacra les nouvelles églises de Michelau (12 mars), de Consthum (23 mars) et de Brandenbourg (26 mars). Le 10 avril, il posa la première

pierre de la nouvelle église de Kautenbach et consacra une troisième cloche. Aux consécérations assistèrent les représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Cultes et du Ministère de la Reconstruction. Le 10 avril fut inaugurée la nouvelle école de Schengen, en présence de MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et Robert Schaffner, Ministre de la Reconstruction; et le 30 avril celle de Rambrouch, en présence de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et de MM. les Ministres Pierre Frieden et Robert Schaffner.

Nouvelles diverses

Deux obstacles, a déclaré l'orateur, s'opposent au redressement économique de l'Europe: les restrictions des échanges internationaux dues au régime des accords bilatéraux et à l'inconvertibilité des monnaies et le déséquilibre permanent de la balance économique Etats-Unis-Europe. Après avoir fait l'analyse de ces deux facteurs, le conférencier a examiné les « solutions partielles » que l'on a mises en œuvre jusqu'à présent ou que l'on tente de mettre en œuvre: le plan Marshall, l'abaissement des tarifs douaniers, la suppression des contingents et le rétablissement de la convertibilité monétaire.

Le Plan Marshall arrivant à son terme en juin 1952, si l'on veut sauver l'Europe, dit l'orateur, il est urgent que les pays européens fassent preuve de beaucoup plus de réalisme et d'esprit de collaboration internationale.

*

*

M. Jean Colard, Professeur d'économie politique à l'Université de Louvain, a fait à Luxembourg, le 19 avril 1950, une conférence à la tribune de la Fédération luxembourgeoise des Négociants en Gros.

Du 23 mars au 6 avril 1950 ont eu lieu à l'Université de Sarrebruck des Journées d'Etudes Internationales, organisées par les « Nouvelles Equipes Internationales ». Dans le cadre du thème général

des Journées d'Études « L'Etat Chrétien dans la Société Européenne », M. Lambert Schaus, ancien Ministre, a parlé le 25 mars sur « La législation sociale du Luxembourg face à la doctrine sociale chrétienne ».

*

Les étudiants luxembourgeois de l'Université de Louvain, à la tête desquels se trouvait S. A. R. le Prince Charles, visitèrent; accompagnés de leur professeur M. Luc Hommel, le Palais de Justice de Bruxelles. Ils furent reçus successivement par M. le Bâtonnier Chomé, M. le Procureur Général Pholien et M. le Procureur du Roi van Beirs.

*

La Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg a tenu son assemblée générale annuelle le 29 avril 1950.

Lors du déjeuner offert à l'issue de l'assemblée, M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, a fait un exposé sur la situation actuelle de l'économie luxembourgeoise. En terminant, M. le Ministre Als s'est réjoui du standing de vie élevé des ouvriers luxembourgeois et a formulé des vœux pour la pleine réussite de Benelux.

*

Au premier « Salon du Tourisme et des Sports », inauguré à Metz le 2 avril 1950, le stand du Luxembourg auquel des associations sportives luxembourgeoises, tel le Canoë-Club, avaient prêté leur concours, montrait les beautés touristiques du Grand-Duché. M. Pierre Frieden, Ministre du Tourisme a. i., rendit visite à ce Salon le 6 avril. Il a été reçu par MM. Victor Weydert, Président, Cam. Hocquard, Commissaire Général, et Paul Sellier, Secrétaire Général du Salon.

*

A l'occasion du 2^e anniversaire du Plan Marshall, Madame Hugues Le Gallais, femme du Ministre de

Luxembourg à Washington, parla le 5 avril 1950 à la radio américaine pendant l'émission régulière « La Voix de l'Amérique » sur le Luxembourg et le Plan Marshall.

*

Le 24 mars 1950 fut télévisé, dans le cadre des programmes de la Télévision Française, le film luxembourgeois « Le Luxembourg au Travail », réalisé par M. Philippe Schneider à l'initiative du Ministère des Affaires Economiques du Luxembourg. Assistèrent à la télévision S. Exc. M. Antoine Funck, Ministre de Luxembourg à Paris, et MM. François Nothumb, Conseiller, et Nic. Hommel, Attaché de Légation.

*

Le 31 mars 1950, M^e Henri Pensis, Chef d'Orchestre de Radio-Luxembourg, dirigea le grand orchestre de la Ville de Liège lors d'un concert d'œuvres de Beethoven.

*

Du 20 au 23 avril 1950 a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Metz la réunion annuelle de la Fédération Nationale des Commissaires de Police de France et des Colonies et des Fonctionnaires Supérieurs de la Sûreté Nationale française. Le 22 avril prirent part à la séance finale un nombre de commissaires étrangers, parmi lesquels, pour le Luxembourg, MM. Eugène Hoscheit, Directeur de la Police Locale Etatisée, Henri Wies, Commissaire à Luxembourg, Nicolas Hermès, Commissaire à Esch-s.-Alz., Nicolas Kneip, Commissaire à Ettelbruck, et le Major-Commandant Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie. Le 23 avril, les congressistes visitèrent le Luxembourg. Ils y furent reçus à l'Hôtel de Ville par MM. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et par des Echevins et Conseillers municipaux. Au cours de leur randonnée à travers le pays, ils furent encore les hôtes de la Municipalité d'Ettelbruck.

Distinctions honorifiques

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 27 avril 1950 à la Légation de Belgique à Luxembourg, le Ministre de Belgique a remis, au nom de S. A. R. le Prince-Régent, la plaque de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne à M. Aloyse Meyer, Président du Conseil d'administration de l'Arbed, et la Commanderie de l'Ordre de Léopold à M. Félix Chomé, Directeur général de la même société. Le Vicomte Berryer souligna que les instances officielles belges, en leur octroyant ces hautes distinctions, avaient voulu reconnaître à la fois leur haute valeur de chefs d'entreprise et les grands services qu'ils avaient rendus à la cause belgo-luxembourgeoise dans le domaine économique. Parmi les personnes qui assistaient à cette manifestation, on remarquait la Vicomtesse Berryer et Madame Chomé, le Ministre d'Etat M. Pierre Dupong, les adminis-

trateurs belges d'Arbed, les membres du comité de l'Union Royale Belge et les conseillers de la Légation de Belgique.

*

Son Altesse Royale le Prince-Régent de Belgique a conféré la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique à MM. Guill. Lemmer, Géomètre en chef, et Pierre Weyrich, Chef de Bureau à l'Administration Municipale de la Ville de Luxembourg. Les bijoux leur ont été remis à la Légation de Belgique par S. Exc. M. le Ministre de Belgique à Luxembourg, en présence de M. Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, et de différentes personnalités belges.

*

Son Altesse Royale le Prince-Régent de Belgique a conféré les insignes de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à M. Joseph Jacquemart, ancien Chancelier à la Légation de Luxembourg à Bruxelles.

*

Le 20 mars 1950, M. Duvieusart, Ministre des Affaires Economiques de Belgique, a reçu à Bru-

Nouvelles diplomatiques

Anniversaire de l'Avènement du Prince Rainier III de Monaco.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse chargea le Grand Maréchal de la Cour de La représenter aux festivités de l'Avènement de Son Altesse Sérénissime le Prince Rainier III de Monaco et de la première fête nationale du nouveau Règne qui ont eu lieu à Monaco du 10 au 14 avril 1950.

Le Gouvernement était représenté à cette occasion par M. Antoine Funck, Ministre de Luxembourg à Paris.

*

A l'occasion de son voyage à Rome, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a été reçu

Nouvelles de la Cour

D'ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu à la Légation de France, le 7 mars 1950, pour exprimer au Représentant de la France au Grand-Duché les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès du Président Albert Lebrun.

*

Le 14 mars 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Carlos R. Travieso, Ministre du Venezuela, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 25 mars 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique.

*

Le 4 avril 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Nizameddin Ayasli, Ministre de Turquie.

*

Le 13 avril 1950, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience S. Exc. le Marquis Pasquale Diana, ancien Ministre d'Italie à Luxembourg, et Madame la Marquise Diana.

*

xelles, en présence de personnalités belges, M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, et lui a remis le diplôme et l'insigne de Lauréat du Travail « honoris causa ».

*

Le Gouvernement français vient d'octroyer la Croix de Guerre à 30 Luxembourgeois, Passeurs d'hommes pendant la guerre 1940-1945.

par le Comte Sforza, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, qui a offert un déjeuner en son honneur le vendredi, 28 avril 1950.

*

Le 27 avril 1950, M. Alexis Pavlovitch Pavlov, Ambassadeur d'U. R. S. S. en Belgique et au Luxembourg, a été nommé Ambassadeur à Paris.

*

M. Anthony Clinton Swezey, fonctionnaire consulaire américain à Léopoldville, a été nommé au poste de Consul des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Geoffrey Cuthbert Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, ainsi que MM. David Hough et R. T. Landale, Premiers Secrétaires de Légation. Le Ministre a présenté à cette occasion M. Landale qui a été nommé en remplacement de M. Hough, appelé à d'autres fonctions.

*

Le 19 avril 1950, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince firent part des fiançailles de Son Altesse Royale la Princesse Alix avec Son Altesse le Prince Antoine de Ligne.

Des listes d'inscription furent déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 20 avril 1950, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince et les Membres de la Famille Grand-Ducal partirent pour Rome.

Leurs Altesses Royales ont été reçus en audience par Sa Sainteté le Pape mercredi, le 26 avril, et ont rendu visite à M. le Président de la République italienne vendredi, le 28 avril.

Leurs Altesses Royales furent accompagnées du Ministre des Affaires Etrangères et du Grand Maréchal de la Cour.

Le Mois à Luxembourg (mois de mars)

2 mars: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours du baryton Gérard Souzay.

Au Cinéma Marivaux, la représentation de gala du film anglais « The Red Shoes » inaugure la Semaine Anglaise de 1950, organisée par la British-Luxembourg Society.

6 mars: Au Casino, sur invitation des « Amitiés Françaises », M. René Grousset de l'Académie Française fait une conférence intitulée « Bilan de l'Histoire ».

7 mars: Au Volkshaus, à la tribune de l'Université Populaire Catholique, M. le Prof. Alphonse Sprunck fait une causerie sur le sujet « Le Luxembourg et la Révolution Brabançonne ».

8 mars: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public. La cantatrice Ninon Vallin y prête son concours.

Au Casino a lieu une Soirée anglo-luxembourgeoise dans le cadre de la Semaine Anglaise. Le programme prévoit des films, des poésies et des chansons.

9 mars: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « Mozart », comédie musicale de Sacha Guitry, musique de Reynaldo Hahn, avec le concours de Maurice Escande, sociétaire de la Comédie Française, Jeanne Boitel, de la Comédie Française, et Gabrielle Ristori, de la Gaieté Lyrique. Au pupitre, le maître Louis Beydts.

Au Casino des Terres-Rouges à Esch-sur-Alzette, le Groupement luxembourgeois de la Société Belge des Electriciens organise une conférence, illustrée de projections lumineuses, sur les « Problèmes relatifs à la coupure des lignes d'interconnexion des réseaux à très haute tension ». Le conférencier est M. J. Saint-Germain, Ingénieur A. & M. et E. S. E., Président du Comité Technique du Syndicat de l'Appareillage, Paris.

La Société photographique « Caméra » organise une soirée de projection de photographies en couleurs.

10 mars: Au Palais de Justice, sur invitation du Jeune Barreau, M. Yves Séguillon, Professeur à l'Université de Nancy, fait une conférence sur le sujet « La Politique du plein emploi ».

11 mars: Au Musée de l'Etat s'ouvre une Exposition de Livres Anglais qui présente un aperçu général de l'édition britannique contemporaine.

Au Casino, les Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels organisent une conférence intitulée « La Psychologie du Commandement », faite par M. Marcel Didier,

Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement, Paris.

12 mars: Au Cercle Municipal, sous le Haut Patronage de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale et de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, les Chorales Réunies de l'Athénée Grand-Ducal et des Ecoles Normales de Luxembourg, sous la direction du Prof. Michel Hulsemann, et l'Orchestre Symphonique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, avec le concours de Mme S. Heinz, soprano, professeur au Conservatoire, Mlle A. Peffer, alto, et M. Nic. Schuh, ténor, professeur au Conservatoire, donnent un Grand Concert vocal et symphonique, au profit des « Pupilles de la Nation ».

— Le même concert eut lieu en matinée scolaire, le 9 mars, en présence de représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, du Gouvernement, de la Municipalité, de l'Evêché, de l'Armée et des directeurs et professeurs des écoles secondaires.

Au Cinéma Marivaux, sous les auspices des « Amitiés Françaises », le cinéaste Jean-René Debrix fait une causerie sur les « Tendances actuelles du Cinéma français », agrémentée d'extraits de films choisis parmi les œuvres les plus caractéristiques et les plus originales de la récente production française.

A l'occasion de l'anniversaire du couronnement de S. S. le Pape Pie XII, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, célèbre à la Cathédrale une messe pontificale à laquelle assistent S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, représentant S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, du Gouvernement et de la Municipalité.

13 mars: Au Casino, Mr. C. F. S. de Winton, British Council Representative for Belgium and Luxembourg, fait une conférence en langue anglaise sur G.-B. Shaw.

A la Salle des Fêtes de l'Athénée, sous les auspices du Ministère de la Santé Publique, la Société d'Hygiène Sociale et Scolaire organise une conférence faite par le Dr Pierre Delore, Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, Directeur du Centre Interdépartemental d'Education Sanitaire, sur le sujet « L'Education Sanitaire. Pourquoi? Comment? »

15 mars: Au Cercle Municipal, les membres des « Jeunesses Musicales » assistent à un concert symphonique offert par l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, et le pianiste français Pierre Sancan, Grand Prix de Rome.

- 16 mars: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours de Pierre Sancan.
- 17 mars: Au Cinéma Capitole, sous le protectorat de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, à lieu une représentation de gala du film français « Le Sorcier du Ciel » qui retrace la vie de J.-B. Vianney, curé d'Ars. Le bénéfice de la soirée est versé aux missions d'Afrique des Pères Blancs de Marienthal.
- 18 mars: Au Casino, à l'initiative de la Société des Sciences Médicales, le Dr Paul Bordet, Professeur à la Faculté de Médecine de Bruxelles, Directeur de l'Institut Pasteur de Bruxelles, fait une conférence sur le sujet « Virus et Cancer ».
- Les menuisiers fêtent la St. Joseph. MM. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, représentant M. le Ministre des Affaires Economiques, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement, honorent de leur présence le banquet organisé à cette occasion.
- 19 mars: A la Place d'Armes, la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, donne un concert de musique anglaise.
- Au Théâtre Municipal, le Centre Dramatique de l'Est présente « L'Otage » de Paul Claudel.
- Au Cinéma « The Yank », à l'initiative du Consulat de Pologne, est projeté le film polonais « Cœur d'Acier » qui évoque des épisodes de la résistance des mineurs et métallos polonais en Silésie durant l'occupation allemande.
- 20 mars: Sous la conduite du Professeur Lauwerys de Londres et de personnalités de la vie pédagogique luxembourgeoise, MM. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, R. Schaaf, Professeur à l'Athénée Grand-Ducal, et G. Thoss, Inspecteur des écoles primaires et écoles primaires supérieures, une trentaine de professeurs et directeurs d'écoles de Grande-Bretagne et des pays du Commonwealth qui poursuivent leurs études à l'Institut d'Education comparée de l'Université de Londres, visitent le Luxembourg pour en étudier le système scolaire. Au cours de leur séjour, les hôtes d'Outre-Manche sont reçus à l'Hôtel de Ville par M. le Bourgmestre Emile Hamilius et au Casino par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, en présence de S. Exc. M. Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne à Luxembourg, MM. Mathias Thimmes, Conseiller de Gouvernement, Pierre Winter, Attaché au Ministère de l'Education Nationale, MM. les Directeurs des Ecoles secondaires, MM. les Inspecteurs des écoles primaires, de professeurs et d'instituteurs, parmi lesquels MM. les Professeurs Braunshausen et Meyers.
- 21 mars: « Portraits dansés », tel est le titre d'une soirée chorégraphique offerte au Casino par la danseuse Juana.
- 23 mars: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours du violoniste Arthur Grumiaux.
- 24 mars: A la Bibliothèque Nationale, dans le cadre des conférences organisées par la Société d'Hygiène Sociale et Scolaire, M. le Dr Edouard Loutsch, Directeur du Laboratoire Vétérinaire de l'Etat, parle sur « La tuberculose bovine et l'homme ». La conférence est suivie de la projection d'un film.
- 25 mars: Au Théâtre Municipal, le Théâtre National de Belgique présente « Rosalinde » ou « Comme il vous plaira » de William Shakespeare.
- 26 mars: Au Cercle Municipal, en commémoration du 200^e anniversaire de la mort de Johann Sébastien Bach, la chorale mixte et l'orchestre du Conservatoire, sous la direction du Directeur Lucien Lambotte, présentent la « Passion selon St. Jean », avec le concours des solistes Ketty Emontz, soprano, Vera Derkum, contralto, Frans van Grinsven, ténor, Victor Jaans, basse, et Camille Felgen, baryton. A la manifestation assistent M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, S. Exc. M. Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, M^{lle} Marcelle Campana, Conseiller à la Légation de France, S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique, S. Exc. le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Ministre des Pays-Bas, Mgr. Mille, représentant S. Exc. Mgr. l'Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et M. l'échevin G. Reuter.
- Au Casino, sous les auspices des « Amitiés Françaises », M. Maurice Bedel, écrivain et conférencier, Président de la Société des Gens de Lettres de France, fait une causerie intitulée « Le Destin de la Personne humaine ».
- Au Cinéma Marivaux, la British-Luxembourg Society invite à une conférence sur le film anglais moderne, faite par le Dr Roger Manvell, Directeur de l'Académie britannique du Film et auteur de livres, sur les problèmes et les tendances actuelles du film. L'exposé du Dr Manvell est illustré d'extraits des films anglais suivants: « Brief Encounter », « The Queen of Spades », « The Overlanders », « Scott of the Antarctic », « Men of Two Worlds », « The Third Man » et « Hamlet ».
- Au Volkshaus, à la tribune de l'Université Populaire Catholique, M. le Chanoine G. Le maître, Professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie Royale de Belgique et de l'Académie Pontificale des Sciences, fait une conférence sur le sujet « Le Mystère de l'Hydrogène ».
- A l'initiative de la paroisse de Hamm a lieu au cimetière militaire américain de Hamm la première cérémonie commémorative depuis la

réouverture du cimetière, en présence de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, du Lieutenant-Colonel Albert L. Hoffman, Aide militaire spécial, du Colonel Davis, surveillant du cimetière, et d'une délégation de l'American Club.

27 mars: Au Casino, la S. A. de vente des instruments de géodésie H. Wild de Herrbrugg en Suisse organise une conférence sur la photogrammétrie aérienne, avec le concours du Professeur Kasper.

28 mars: Au Théâtre Municipal, les Galas Lucien Fonson (Théâtre des Galeries de Bruxelles) présentent « Le Mariage de Mademoiselle Beulemans », comédie gaie en trois actes de J.-F. Fonson et F. Wicheler.

29 mars: Sous les auspices du Consulat de Suisse à Luxembourg est projeté au Casino un film documentaire en couleurs des Postes alpestres suisses « Ticino » de la Société Burlet Film, Zurich. Le film montre les multiples aspects de la vie quotidienne au Canton du Tessin, ses

traditions séculaires, ses trésors artistiques et le charme de ses sites pittoresques. Le lendemain a lieu une représentation à Esch-sur-Alzette.

30 mars: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours de la pianiste espagnole Carmen Perez.

A l'Arbed, sous les auspices de l'Union Royale Belge, M. Fernand Baudhuin, Economiste, Professeur à l'Université de Louvain, fait une conférence sur le sujet « L'Economie belgo-luxembourgeoise au seuil d'une nouvelle étape ». S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc, Héritier honore de Sa présence la manifestation.

Foire aux Vins organisée par les Caves coopératives de Bech-Kleinmacher/Wellenstein en présence de M. le Ministre Robert Schaffner.

31 mars: « Les effets psychologiques de la Radio », tel est le titre d'une conférence faite à l'Association Radio-Luxembourg par M^e Armand Mergen, Avocat à la Cour, Professeur en sciences criminalologiques.

Le Mois à Luxembourg (mois d'avril)

- 1^{er} avril: Au Musée de l'Etat est inaugurée une exposition de tapisseries françaises anciennes et modernes.
- Les Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels organisent une conférence illustrée de démonstrations expérimentales sur « Les développements récents dans l'établissement de chauffages centraux », faite par M. l'Ingénieur Ferdinand Pescatore, chargé de cours aux Cours Techniques Supérieurs e. r. à Luxembourg.
- 2 avril: Au Cercle Municipal, sous les auspices de l'Union Grand-Duc Adolphe, les Harmonies Municipales de Differdange, sous la direction de Camille Roilgen, et d'Esch-sur-Alzette, sous la direction d'Arnold Tanson, donnent un concert de gala.
- 4 avril: Au Casino, sur invitation du Service d'Education esthétique, l'artiste français Jean Lurçat parle de la « Renaissance d'un Art mural: La Tapisserie », dans le cadre de l'exposition de tapisseries françaises anciennes et modernes.
- 6 avril: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours de la cantatrice américaine Ellabelle Davis.
- 8 avril: Sous le patronage de la Commission d'échanges touristiques France-Belgique-Luxembourg et avec le concours de l'Automobile-Club de Luxembourg, du Royal Automobile-Club Liégeois, du Touring Club Luxembourgeois, de l'Office National de Tourisme et de Mondorf-Etat, la « Meuse-Luxembourg » organise un Rallye Automobile de Grand Tourisme du Grand-Duché de Luxembourg, auquel participent une cinquantaine d'automobiles, dont vingt belges et une française. Le programme des festivités prévoit pour le samedi, 8 avril, après les arrivées, une réception offerte par la Municipalité au Casino de Mondorf, sous la présidence de M. le Ministre Alphonse Osch, et une grande soirée dansante dans les salons du Casino, avec l'orchestre de la Station thermale; pour le dimanche, 9 avril, la « course de départage », un concert apéritif et la remise des prix au Casino.
- 10 avril: Au Nouveautés-Palace d'Esch-sur-Alzette, à l'initiative de la Chorale Municipale « Uelzecht », de l'Harmonie Municipale, de l'Amicale Belge et du Syndicat d'Initiative, la Société Royale « La Légia » de Liège donne un concert de gala, sous la direction de M. Driessen. Le concert est présenté et commenté par M. Alfred Defrère. En l'honneur des hôtes belges, la Municipalité d'Esch organise une réception à l'Hôtel de Ville.
- 11 avril: Au Théâtre Municipal, le « Hémechtsheater » présente en première « Fre'johr », opérette d'Emile Boeres, direction musicale: Jean Pleger, régie: Auguste Donnen, décors: Josy Greisen.
- 13 avril: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public. Le violoncelliste Maurice Gendron y prête son concours.
- La Ville de Grevenmacher fête sa traditionnelle Foire aux Vins, en présence de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre de la Viticulture, et de MM. Robert Schaffner, Ministre des Transports, et Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement, représentant M. le Ministre des Affaires Economiques.
- 14 avril: L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels fête le Centenaire de la Naissance de Sidney Gilchrist Thomas, l'inventeur du procédé basique d'élaboration de l'acier.
- 15 avril: A la Galerie Beffa, en présence de M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a lieu le vernissage de l'exposition des enluminures du « Livre d'Or de Notre-Dame du Très Saint Rosaire », illustré par l'artiste Maurice Benoy.
- 16 avril: La chorale « Sainte-Cécile » de la paroisse Saint-Michel fête le Centenaire de sa fondation et la bénédiction de son nouveau drapeau, en présence de MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes, Lambert Schaus, ancien Ministre, et des autorités municipales.
- 17 avril: « Aviation légère et Aviation de Tourisme », tel est le titre d'une conférence illustrée de films, faite par M. J. Nœtinger, Directeur de la Société « Airmondial », Paris, sous les auspices de l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg.
- 18 avril: Au Théâtre Municipal est présentée, lors d'un Grand Gala Classique, la tragédie de Jean Racine « Andromaque », avec le concours de Marie Bell, Maurice Escande et Jean Chevrier, Sociétaires de la Comédie Française.
- Passage à Luxembourg des participants au Rallye international des Tulipes, organisé par l'Automobile-Club « West » de La Haye.
- 19 avril: Au Casino, à la tribune de la Fédération Luxembourgeoise des Négociants en Gros, M. Jean Colard, Professeur d'Economie politique à l'Université de Louvain, fait une conférence intitulée « La libération du commerce international et l'interconvertibilité des monnaies ».

20 avril: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours de la pianiste Yvonne Lefebure.

21 avril: Au Cercle Municipal, les membres des « Jeunesses Musicales » assistent à une séance de musique de chambre offerte par le quatuor à clavier de Luxembourg qui se compose de MM. Kruger, Eiffes, Join et Fenigstein, Professeurs au Conservatoire de Luxembourg.

23 avril: Le village de Lenningen fête la bénédiction de trois nouvelles cloches, en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes, et de M. le Commissaire de district Joseph Faber.

25 avril: Au Casino, le Duo Roth-Meeuwisse donne un concert. Au programme figurent des œuvres de Mozart, Beethoven, Stanley Bate, Lennox, Berkeley et Franz Schubert.

26 avril: Au Casino, M. George Clark d'Amsterdam fait une causerie, agrémentée de projections lumineuses, sur le sujet « Les Bahá'is à travers le monde ».

27 avril: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public. Soliste: Lola Bobesco, violoniste.

28 avril: Au Cinéma Marivaux, sous le haut protectorat de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, de M. le Ministre de l'Education Nationale et des Cultes et de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, est présenté en première le documentaire en couleurs « Ewige Madonna », réalisé par la Société luxembourgeoise « Socopa ». Honorent de leur présence la soirée MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Monseigneur Alfred Mille, Vicaire Général, S. Exc. M. Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, M^{lle} Marcelle Campana, Conseiller à la Légation de France, MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Eug. Schaus, Ministre de l'Intérieur, et Alph. Osch, Ministre de la Santé Publique.

A l'Athénée grand-ducal, la Société de l'Art à l'Ecole invite à une conférence sur l'expression libre de l'enfant et la peinture à la gouache, faite par M. Pierre Duquet, instituteur à Creuse (Somme). La conférence est illustrée d'un choix de dessins et de peintures exécutés par des élèves.

Au Théâtre Municipal, Jean Mercure et les créateurs de la pièce à Paris interprètent le grand succès du Théâtre Verlaine de Paris « Maître après Dieu » de Jan de Hartog.

29 avril: Au Théâtre Municipal, dans le cadre des accords culturels belgo-luxembourgeois et sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale, le Jeune Théâtre de l'Université Libre de Bruxelles présente « La Dispute », comédie de Marivaux, et « L'Ane et le Ruisseau », comédie d'Alfred de Musset. — Le 28 avril eut lieu une représentation au Casino de l'Arbed à Esch-sur-Alzette.

Sous les auspices des Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels, la Société Belge des Electriciens organise une conférence sur « La Protection contre les dangers des réseaux à basse tension », faite par M. Briffaux, Sous-directeur au Bureau d'Etudes Courtoy.

30 avril: A la Cathédrale de Luxembourg est inaugurée l'Octave en l'honneur de la Sainte Vierge, Consolatrice des Affligés, Patronne de la Ville et du Pays de Luxembourg.

A l'occasion de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté la Reine Juliana, le Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas, et Madame van der Maesen de Sombreff reçoivent à la Légation. — A la même occasion, la Musique de la Garde grand-ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, donne un concert à la Place d'Armes.

Au Cercle Municipal, la Fédération des Artisans tient sa première réunion nationale d'après-guerre, en présence de représentants du Gouvernement et de la Municipalité.